

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GENERALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre de places	3
B - INSCRIPTION	5
1 - Conditions d'inscription - Conditions d'admission	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidats handicapés	7
C - EPREUVES ECRITES	8
1 - Horaires	8
2 - Centres de passage	8
3 - Déroulement	8
4 - Matériel nécessaire	9
5 - Nature et modalités des épreuves	9
6 - Résultats	11
D- EPREUVES ORALES	14
D-A- Epreuves orales du Groupe 1	14
1 - Dates et lieux de passage	14
2 - Nature et modalités des épreuves	14
3 - Résultats	15
D-B- Epreuves orales du Groupe 2	16
1 - Dates et lieux de passage	16
2 - Nature et modalités des épreuves	16
3 - Résultats	16
D-C- Epreuve commune de TIPE	18
1 - Généralités	18
2 - Nature de l'épreuve	18
3 - Modalités pratiques	18
4 - Rapport de l'épreuve 2002	19
E - ADMISSION DANS LES ECOLES	19
Récapitulatif des droits d'inscriptions	20
F - CONDITIONS PARTICULIERES	21

A - INFORMATIONS GENERALES

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIERE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Communs Polytechniques, Concours ENS de Cachan, Concours Commun ENSAM et Concours Ecole Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **15 épreuves écrites** et deux groupes d'épreuves orales. (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription, l'organisation des épreuves écrites et celle du premier groupe d'épreuves orales sont prises en charge par l'ENSAM. L'organisation du deuxième groupe d'épreuves orales est assurée par l'ENS de Cachan.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - NOTE LIMINAIRE

Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filiale PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats choisissent les concours auxquels ils veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis à subir les épreuves orales (admissibles*). A l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour une admission (classés**).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par le Service Concours de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, à Paris, qui s'est associé aux autres services concours au sein du **service concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'admission dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

Service des Concours Banque Filière PT
24, rue Pinel
75013 Paris

Téléphone : 01.44.06.93.31/ 30

Fax : 01.44.06.93.39

e-mail : contact@banquept.com

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* Admissible : compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à ce présenter aux épreuves orales.

** Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'admission.

4 - NOMBRE PREVISIONNEL DE PLACES

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidats intéressés par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles.

Concours	Ecoles	Nbre de places	
ECP	Ecole Centrale Paris	10	
ECL	Ecole Centrale de Lyon	20	
ECLille	Ecole Centrale de Lille	12	
ECN	Ecole Centrale de Nantes	12	
EGIM	Ecole d'Ingénieurs Généralistes de Marseille	6	
Supoptique	Ecole Supérieure d'Optique	2	
Supélec	Ecole Supérieure d'Electricité	24	total : 86
Mines-Ponts	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	2	
	Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace	5	
	Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées	3	
	Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (1) Coursus de Paris	2	
	Coursus de Sophia-Antipolis	1	
	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris	3	
	Ecole Nationale Supérieure des Mines de St Etienne	3	
	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy	3	
Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne	4	total : 26	
Concours Commun ENSAM	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	600	
	Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications	32	
	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (Réseau ESIEE Paris et Amiens)	12	total : 644
Ecole Polytechnique	Ecole Polytechnique	12	total : 12
ENS de Cachan	Ecole Normale Supérieure de Cachan	40	total : 40
Concours Communs Polytechniques	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon	42	
	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et de Radiocommunications de Bordeaux	4	
	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement de Brest	9	
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	15	
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont – Ferrand	6	
	Ecole Française de Papeterie et des Industries Graphiques de Grenoble	4	
	Ecole Nationale Supérieure d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble	2	
	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioelectricité de Grenoble	2	
	Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble	23	
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble	10	
	Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges	4	
	Ecole Nationale Supérieure des Industries Textiles de Mulhouse	5	
	Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy	6	
	Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles de Paris	17	
	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers	4	
	Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles de Toulon	3	
	Ecole Nationale Supérieure, d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'hydraulique et des Télécommunications de Toulouse	9	
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Construction Aéronautique de Toulouse	2		
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique Automatique Energétique et Electronique de Valenciennes	20	total : 187	

(1) Les élèves admis à l'ENST / Coursus de Sophia-Antipolis passent la première année sur le site de Paris avec les élèves admis à l'ENST / Coursus de Paris, et rejoignent le site de Sophia-Antipolis (Institut Eurécom) pour leurs 2^{ème} et 3^{ème} années.

Concours Ecoles

Concours	Ecoles	Nbre de places	
Concours FESIC	Louis de Broglie	15	total : 50
	Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest	7	
	Ecole Supérieure des Techniques Industrielles et des Textiles	7	
	ISEN - Brest	7	
	ISEN - Lille	7	
	ISEN - Toulon	7	
Concours Commun des Ecoles des Mines	Ecoles Nationales Supérieures des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes (C.C. ENSTIM)	19	total : 19
EIC *	Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg	15	
EIVL *	Ecole d'Ingénieurs du Val de Loire	25	
ENSI Bourges *	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges	4	
ENSIL *	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges	6	
ENSSAT *	Ecole Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologie	6	
ENSTIB *	Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	12	
ESIA *	Ecole Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy	20	
ESIAL *	Ecole Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine	18	
ESIEC	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement		
ESIGEC *	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Chambéry	12	
ESIL	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy	10	
ESINSA *	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Nice Sophia-Antipolis	3	
ESIP *	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	5	
ESSAIM *	Ecole Supérieure des Sciences Appliquées pour l'Ingénieur – Mulhouse	15	
ESSTIN *	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy	10	
ISTASE *	Institut Supérieur des Techniques Avancées de Saint-Etienne	10	total : 181
ISTIL *	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon	10	
Concours Polytech-EIFFEL *	CUST Clermont-Ferrand - POLYTECH'Grenoble - POLYTECH'Lille – POLYTECH'Montpellier - POLYTECH'Marseille - POLYTECH'Nantes - POLYTECH'Orléans - POLYTECH'Tours	155	total : 155
3IL	Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges	12	
ECE	Ecole Centrale d'Electronique	12	
EFREI	Ecole d'Ingénieurs des Technologies de l'Information et du Management	15	
EIPC	Ecole d'Ingénieurs du Pas de Calais	15	
EIPI –ISPA	Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon	30	
EISTI	Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information	20	
ENSAIT	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	35	
ESIEA	Ecole Supérieure d'Informatique - Electronique - Automatique	15	
ESIGELEC	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique	30	
ESIGETEL	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Informatique et Génie des Télécommunications	20	
ISMEA (ENSM-SE)	Ingénieurs Spécialisés en Microélectronique et Applications de l'ENSM-SE	5	
ESME Sudria	ESME Sudria	25	
ESTIA	Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	25	
ESTP	Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie	26	
IFMA	Institut Français de Mécanique avancée	68	
ISEP	Institut Supérieur d'Electronique de Paris	10	
ISMANS	Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	30	
ITECH	Institut Textile et Chimique de Lyon	5	
MATMECA	Ecole d'Ingénieurs en Modélisation Mathématiques et Mécaniques	5	
TÉLÉCOM INT	TÉLÉCOM INT	6	total : 409

* Ecoles du groupe Archimède

Nombre total de places offertes	1809
--	-------------

B - INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour entrer dans les Ecoles.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) (Bureau du service national de rattachement).
- **Ne sont pas autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles du concours par une autre voie d'admission.**
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.
- Les candidats handicapés physiques ou atteints de maladie chronique, sur leur demande et après avis médical, peuvent se voir fixer des dispositions particulières, pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve, de telle sorte que ces candidats puissent concourir dans des conditions équitables compte tenu de leur handicap.

Une inscription correspond à un dossier accepté par le Service des Concours ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours, gérée par le **service concours écoles d'ingénieurs [scei]**, et comprenant trois phases obligatoires :

- SAISIE et VALIDATION DES DONNEES
- EDITION DU BORDEREAU « PIECES JUSTIFICATIVES »
- ENVOI DES PIECES JUSTIFICATIVES

2.1 - Saisie et validation par Internet : <http://www.scei-concours.org>

Du jeudi 4 décembre 2003 au jeudi 15 janvier 2004 à minuit
Aucune inscription ne pourra être acceptée après le 15 janvier 2004

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **numéro d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire que sous un numéro unique, en cas de problème appeler le 05.62.47.33.43.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier d'inscription.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera les modifications nécessaires sur Internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « Pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2004 inclus, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2004.
Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet d'une inscription sur le site Internet

Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fraude ou tentative de fraude, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à une école.

2.2 - Edition du bordereau « Pièces justificatives »

Après la validation définitive de son inscription, le candidat devra obligatoirement imprimer lui-même le bordereau « Pièces justificatives ».

Aucune modification n'est autorisée après cette édition

2.3 - Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, **pour une réception au plus tard le 31 janvier 2004** (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le bordereau "Pièces Justificatives" accompagné des pièces justificatives demandées ainsi que le chèque (**à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSAM**) correspondant au montant global des frais de dossier (sauf s'il a payé par carte bancaire au moment de la validation) à l'adresse suivante :

Service des Concours Banque PT – 24 rue Pinel 75013 PARIS

L'INSCRIPTION AU(X) CONCOURS SERA REJETEE SI L'ENSEMBLE DES PIECES JUSTIFICATIVES EXIGEES ET LE REGLEMENT DES FRAIS NE SONT PAS PARVENUS POUR LE 31 JANVIER 2004, DELAI DE RIGUEUR

IMPORTANT :

Le candidat devra, et ce, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur Internet.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

3.1 - Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité, passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

3.2 - Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, EGIDE...): ils devront fournir une **photocopie de la décision nominative d'attribution définitive** des bourses nationales. Ils devront obligatoirement mentionner sur le document leur numéro d'inscription.

3.3 - Candidats pupilles de la nation : ils devront fournir un **extrait d'acte de naissance** portant la mention « pupille de la nation ».

3.4 - Service national :

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2004, date de clôture des inscriptions) :

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIFS
Garçons, de nationalité française *, nés :	Avant le 1/01/1979	Aucun
	Du 1/01/1979 au 31/12/1979 inclus	Attestation de recensement
	Du 1/01/1980 au 31/12/1982 inclus	Certificat APD
Garçons et filles, de nationalité française *, né(e)s :	Du 1/01/1983 au 15/01/1986 inclus	Certificat APD
	Du 16/01/1986 au 15/01/1988 inclus	Attestation de recensement
	Après le 15/01/1988	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

* Ne sont pas concernés, en revanche, les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2004.

Donc, est à produire en fonction de l'âge du candidat :

- une photocopie de l'**attestation (ou récépissé) de recensement**

ou

- une photocopie du **certificat de participation à l'Appel de Préparation à la Défense** ou à défaut de ce certificat, un certificat de position militaire indiquant que la personne est en règle au regard des obligations du service national :

soit parce qu'elle n'a pas pu participer pour un motif reconnu valable à l'une des sessions d'appel de préparation à la défense à laquelle elle était conviée et se trouve en instance de convocation (attestation provisoire : imprimé n° 106/213),

soit parce qu'elle est un grand infirme ou atteinte d'une maladie invalidante ou d'un handicap la rendant inapte à répondre à l'APD (article R 112-7 nouveau du code du service national).

3.5 - Frais de dossier et droits d'inscription

L'inscription aux concours devient définitive dès lors que le candidat a validé son inscription par Internet, sous réserve de produire, en temps utile, l'ensemble des pièces justificatives exigées et d'acquitter le règlement des frais.

Le paiement des frais de dossiers doit s'effectuer **par carte bancaire (carte bancaire de paiement exclusivement)** lors de l'inscription par Internet. Les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année), les nom et prénom du titulaire.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de :

« **l'Agent Comptable de l'ENSAM** »

Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le nom et la domiciliation de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription.

Le chèque devra impérativement être envoyé avec les pièces justificatives pour le 31 janvier 2004, date limite de réception par le service des concours.

Pour les candidats non boursiers ou non pupilles de la nation (ainsi que pour les candidats boursiers de Mines-Ponts), les droits d'inscription doivent être acquittés **par TIMBRES FISCAUX** apposés sur le bordereau « pièces justificatives ».

Les candidats résidant à l'étranger doivent acquitter les droits par un versement effectué auprès de la paierie de l'Ambassade de France ; ils devront fournir l'original du récépissé.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier, frais spécifiques et les droits restent acquis.

3.6 – Pièces spécifiques à chaque concours

Voir pour cela les conditions particulières à chaque Ecole en fin de livret.

A noter pour tous les candidats :

Le Service Concours de la Banque Filière PT ne peut ni délivrer d'attestation de paiement, ni rembourser tout ou partie des frais ou droits.

4 - CANDIDATS HANDICAPES

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription par Internet. **Le candidat doit imprimer lui-même le document qui lui donne les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

C - EPREUVES ECRITES

1 - HORAIRES

Heure de France métropolitaine

	Début	Fin	Durée	Epreuve
Lundi 3 mai 2004	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles III
Mardi 4 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique II-A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques II-A
Mercredi 5 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique I-B
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français I
Jeudi 6 mai 2004	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles II
Vendredi 7 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique II-B
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques I-B
Lundi 10 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques II-B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante I-B
Mardi 11 mai 2004	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles I
Mercredi 12 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique I-A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français II
Jeudi 13 mai 2004	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques I-A
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante I-A

2 - CENTRES DE PASSAGE

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Châlons-en-Champagne, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Vannes, Vierzon.

Les candidats indiquent au moment de leur pré-inscription le centre dans lequel ils désirent passer les épreuves écrites. Le Service Concours n'est cependant pas tenu de respecter ce choix en cas de nécessité.

3 - DEROULEMENT

Chaque candidat régulièrement inscrit est destinataire, dans le **courant du mois d'avril** d'une convocation individuelle portant l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place. Il devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents à une épreuve se verront attribuer la note zéro pour cette épreuve. Ils ne seront cependant pas exclus de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidats retardataires seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service Concours par les responsables des centres d'examen. Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la première page de toutes les copies déposées sur leur table leurs nom, prénoms, numéro de candidat et centre d'écrit. Ils devront également se tenir prêts à présenter aux surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle d'écrit, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

A l'issue de chaque épreuve, chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition.

4 - MATERIEL NECESSAIRE

Les candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. Le bleu et le noir sont les seules couleurs d'encre autorisées.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats sont vivement encouragés à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

Les calculatrices de poche sont généralement autorisées, l'emploi peut cependant être interdit lors de certaines épreuves. Les candidats en sont avisés au début de l'épreuve.

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante, ni de dispositif externe de stockage d'information (cassettes, bandes magnétiques, etc.). L'échange de modules mémoires amovibles est interdit en cours d'épreuve. Chaque calculatrice devra porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Les documents d'accompagnement sont interdits. Tout candidat n'a le droit d'avoir qu'une seule calculatrice sur son plan de travail.

L'usage de machines (calculatrices, traductrices, dictionnaires...) est interdit pour les épreuves de Français et de Langue Vivante.

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITES DES EPREUVES

Mathématiques

Mathématiques I-A et I-B : durée 4 heures. L'épreuve est constituée d'un problème de difficulté graduée comportant, sans exclusive, une composante d'analyse.

Mathématiques II-A et II-B : durée 4 heures. L'épreuve est constituée soit d'exercices indépendants portant sur des parties diverses du programme, soit d'un problème de difficulté graduée possédant une unité thématique, avec une application en génie mécanique.

Sciences Physiques

Physique I-A et I-B : durée 4 heures. L'épreuve s'appuie sur un support physique réel et peut couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Physique II-A : durée 4 heures. Epreuve à dominante thermodynamique.

Physique II-B : durée 4 heures. Epreuve comportant de la physique et / ou de la chimie.

Français

Français I : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat sera invité à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant sur les œuvres au programme. Il sera tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français II : durée 4 heures. L'épreuve est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte lié à l'un des thèmes du programme, d'environ 1500 mots. Ce texte saisissable sans connaissances spécialisées, doit être résumé entre 200 et 300 mots. En seconde partie, à partir d'une question se rattachant au texte, le candidat devra construire une réponse argumentée et personnelle. Il sera tenu compte de la correction et de la précision de la langue. Ces deux parties de l'épreuve seront respectivement notées : résumé sur 8 points et discussion sur 12 points.

Langues Vivantes Etrangères

Au moment de son inscription le candidat doit choisir une langue dans la liste suivante, allemand, anglais, arabe, espagnol, et italien, ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque filière PT. Pour les épreuves de langues, l'usage du dictionnaire n'est pas autorisé.

Langue Vivante I-A : durée 3 heures. L'épreuve consiste en une version d'environ 200 à 220 mots à partir d'un texte plus large, portant sur des sujets d'actualité, scientifiques ou technologiques, en lien avec des questions de société.

La version est suivie de deux questions à traiter dans la langue choisie.

La première porte sur la compréhension d'un ou plusieurs aspects du texte. Cette question est à traiter en 100 mots environ.

La deuxième est une question plus large à partir du thème proposé. Elle est à traiter en 200/250 mots environ.

Un équilibre entre la version et les questions sera respecté.

Langue vivante I-B : durée 3 heures. L'épreuve consiste d'abord dans un thème d'environ 100 mots proposant un texte dans une langue simple, usuelle portant sur des sujets d'actualité ou de la vie quotidienne.

La seconde partie comporte une contraction d'un texte français d'au moins 500 à 600 mots à reformuler dans la langue en un texte cohérent d'environ 100 à 120 mots.

Les deux parties porteront sur des sujets différents.

Un équilibre des points entre les deux exercices sera respecté.

Epreuves de Sciences Industrielles

Sciences Industrielles I : durée 5 heures. L'épreuve de mécanique - automatique prend appui sur un support (système) réel. Elle propose une approche globale du problème et s'intéresse aux couplages entre la mécanique et l'automatique.

La part de la mécanique fera référence aux principes de base : cinématique, statique, dynamique, mécanisme, dimensionnement.

La part de l'automatique s'appuiera principalement sur l'étude des systèmes linéaires continus invariants.

Sciences Industrielles II : durée 6 heures. L'épreuve porte sur l'étude de conception de la partie mécanique d'un produit industriel simple. Elle permet d'évaluer la capacité de concevoir des mécanismes avec des raisonnements logiques de création de pièces et d'ensembles mécaniques s'appuyant sur des connaissances de technologie de construction mécanique, sur des méthodes et sur l'application de règles et de critères de conception. Elle permet également de contrôler l'aptitude du candidat à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit.

Sciences Industrielles III : durée 6 heures. L'épreuve consiste en une étude inédite d'un objet technique industriel récent. Elle comporte la conception d'un système mécanique pouvant inclure une partie dont le but est la recherche de solutions et nécessairement une partie allant jusqu'à la production d'une solution entièrement définie. La notion d'une conception intégrant tous les aspects de la construction sera recherchée (analyse et conception des liaisons mécaniques et des produits, communication technique, commande de systèmes séquentiels, matériaux et procédés de fabrication) en ne limitant pas l'étude aux seules fonctions mécaniques.

**Définition des épreuves écrites en Banque d'épreuves
session 2004**

n°	Intitulé de l'épreuve	Durée	Eléments caractéristiques de l'épreuve
1	Mathématiques I-A	4 h	Problème classique d'analyse et/ou d'algèbre
2	Mathématiques I-B	4 h	Idem
3	Mathématiques II-A	4 h	Application des Mathématiques au Génie Mécanique.
4	Mathématiques II-B	4 h	Idem
5	Physique I-A	4 h	Problème s'appuyant sur un support physique réel.
6	Physique I-B	4 h	Idem
7	Physique II-A	4 h	Epreuve à dominante thermodynamique
8	Physique II-B	4 h	Epreuve comportant de la physique et (ou) de la chimie
9	Français I	4 h	Dissertation sur le thème et les œuvres au programme.
10	Français II	4 h	Résumé d'un texte suivi d'une discussion.
11	Langue Vivante I-A	3 h	Version et questions dans la langue.
12	Langue Vivante I-B	3 h	Thème et contraction de texte.
13	Sciences Industrielles I	5 h	Mécanique - Automatique. Le problème doit s'appuyer sur un support (modélisation d'un système réel) commun.
14	Sciences Industrielles II	6 h	Construction Mécanique : conception
15	Sciences Industrielles III	6 h	Etude complète, détaillée d'un support industriel récent, simple, inédit de préférence. Cette épreuve doit faire apparaître l'intégration des activités liées à la conception en Sciences Industrielles.

6 – RESULTATS

6-1- Conditions d'admissibilité*

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés au candidat. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

6-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités seront publiés sur le site Internet <http://www.banquept.com> **le samedi 12 juin 2004 à partir de 14h00 (sauf cas de force majeur)**.

Les résultats ne sont pas adressés aux candidats, sauf pour les candidats non admissibles à toutes les écoles ou concours qu'ils ont présentés.

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes et résultats doivent en informer le Service Concours par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 5 avril 2004. Ils viendront chercher leurs résultats munis d'une pièce d'identité au 24 rue Pinel - 75013 PARIS.

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être donné par téléphone.

6-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et parvenir au Service Concours au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet. Le candidat peut envoyer cette demande par fax avec une photocopie de sa pièce d'identité.

* Admissible : Compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à ce présenter aux épreuves orales.

6-4 COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES

		Math I-A	Math I-B	Math II-A	Math II-B	Phy I-A	Phy I-B	Phy II-A	Phy II-B	Franç I	Franç II	LV I-A	LV I-B	Sc Ind I	Sc Ind II	Sc Ind III	Total
<i>Concours</i>	ECL		7		7		9		9	10		7				11	60
	ECLille		9		9		11		11	9		8				9	66
<i>Centrale</i>	ECN		6		6		8		8	10		6				11	55
	ECP		8		8		9		9	11		6				10	61
	EGIM		9		9		11		11	9		8				9	66
<i>Supélec</i>	Sup Optique		10		10		11		10	11		8				11	71
	Supélec		10		9		12		10	10		8				9	68
<i>Concours Mines-Ponts</i>	M.P.		4	3			4	3		5			3			6	28
<i>Concours commun ENSAM</i>	C.C. ENSAM	4		4		5		6		5	5*		4	5	6		39
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P		4		3	4			3	2	2	1	1	3		3	26
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	3			3	5				4*		1*		4		6	21
<i>Concours Ecole Polytechnique</i>	Ecole Polytechnique	6			6	6			4	4		6*				10	36
<i>Concours FESIC PT</i>	Louis de Broglie	4	4			5			5		6	6		5		5	40
	ESEO	4	4			5			5		6	6		5		5	40
	ESTIT	4	4			5			5		6	6		5		5	40
	ISEN - Brest	4	4			5			5		6	6		5		5	40
	ISEN - Lille	4	4			5			5		6	6		5		5	40
	ISEN - Toulon	4	4			5			5		6	6		5		5	40
<i>Concours Commun des Ecoles des Mines</i>	C.C. ENSTIM	5		5		5		5		5	5					10	40

* Epreuve comptant pour l'admission

		Math I-A	Math I-B	Math II-A	Math II-B	Phy I-A	Phy I-B	Phy II-A	Phy II-B	Franç I	Franç II	LV I-A	LV I-B	Sc Ind I	Sc Ind II	Sc Ind III	Total	
<i>Groupe Archimède</i>	EIC		3			3					2	2				4	14	
	ENSI Bourges		3			3					2	2				4	14	
	ENSIL		3			3					2	2				4	14	
	ENSTIB		3			3					2	2				4	14	
	ESIA		3			3					2	2				4	14	
	ESIGEC GE/MC		3			3					2	2				4	14	
	ESIEC		3			3					2	2				4	14	
	EIVL		4			4					2	2					2	14
	ENSSAT		4			4					2	2					2	14
	ESIAL		4			4					2	2					2	14
	ESIGEC IB		4			4					2	2					2	14
	ESIP		4			4					2	2					2	14
	ESINSA		4			4					2	2					2	14
	ESSAIM		4			4					2	2					2	14
	ESSTIN		4			4					2	2					2	14
	ISTASE		4			4					2	2					2	14
	ISTIL		4			4					2	2					2	14
Concours Polytech- EIFFEL		4			4					2	2					2	14	
<i>Autres Ecoles</i>	3 IL		5			5					3	3				4	20	
	ECE	4	4			4	4				6	5		6			33	
	EFREI	4	4			8				4	4	8				8	40	
	EIPC	5				4	4				2			5			20	
	EIPI-ISPA		4			2			4		3	3				4	20	
	EISTI		4	5	4	5				5	4	4	3	6			40	
	ENSAIT	5		5		5		4		2	2	2	2	5	5		37	
	ESIEA		7			7				5	6	7					8	40
	ESIGELEEC	4	4			5					4	3		5				25
	ESIGETEL	4	4			5					6	5						24
	ISMEA (ENSM-SE)	4		4		5		6		5			4	5	6			39
	ESME Sudria	5	5			5	5				5	5		5			5	40
	ESTIA	5				5					4		4	6				24
	ESTP	4		4		5		6		5			4	5	6			39
	IFMA	5			4	5		4		5		5		6			6	40
	ISEP	3	3			4	4			3		3		3				23
	ISMANS		5			5					5	5					5	25
ITECH		4		4	4			8		6	4	4				6	40	
MATMECA		5		4	4	3				3	3					3	25	
TÉLÉCOM INT		2	2			2	2			3			1			2	14	

* Epreuve comptant pour l'admission

D - EPREUVES ORALES

Les épreuves orales du groupe 1 sont utilisées par les écoles du Concours Commun ENSAM. Elles sont organisées par l'ENSAM. (cf. § D-A)

Les épreuves orales du groupe 2 sont utilisées par les Concours Communs Polytechniques, Mines-Ponts, Centrale-Supélec, Ecole Polytechnique, ENS de Cachan qui organisent ces épreuves.

Les deux groupes d'oraux utilisent l'épreuve commune de TIPE. (cf. § D-C)

L'épreuve orale facultative de langue vivante, d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation), consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots), choisi par l'interrogateur, à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examinateur.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Anglais, Allemand, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais.**

Les candidats choisissant de s'inscrire à cette épreuve devront impérativement opter pour une langue différente de celle choisie pour les épreuves écrites.

D-A - EPREUVES ORALES DU GROUPE 1

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE

Les épreuves orales du groupe 1 se dérouleront du 28 juin au 9 juillet 2004 à l'ENSAM - 151 Bd de l'Hôpital - 75013 Paris.

Les candidats sont répartis en séries. Ils sont destinataires individuellement d'une convocation.

La liste de passage est consultable sur le site Internet <http://www.banquept.com> à partir du 21 juin 2004.

2 - NATURE ET MODALITES DES EPREUVES (La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves).

Mathématiques : durée 30 minutes, précédée de préparation.

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de mathématiques. L'utilisation d'un logiciel de calcul formel pourra être demandée dans le cadre du programme d'informatique des classes préparatoires.

Sciences Industrielles

Sciences Industrielles I : durée 1 heure 20 minutes, précédée de préparation.

Cette épreuve, centrée sur la construction et la mécanique porte sur quatre points d'un poids égal dans l'évaluation :

- l'analyse d'un ensemble mécanique sur plan ;
- une question de cours portant sur la partie « construction » du programme de sciences industrielles (hors procédés de fabrication) ;
- un travail de modélisation à partir d'un mécanisme existant (proposé sous la forme de plan ou de matériel) ou une interrogation sur les manipulations de Sciences Industrielles ;
- l'étude du mouvement, la détermination des actions mécaniques et le dimensionnement. Cette interrogation a pour principal objet d'évaluer la démarche constructive et d'analyse du candidat.

Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 30 minutes de préparation.

Cette épreuve, centrée sur l'approche intégrée (pièce, matériaux, procédé), porte sur quatre thèmes d'un poids égal dans l'évaluation :

- **Thème ①** : Analyse de pièce, interactions 'formes-fonctions-procédé-matériau' et règles de tracé à partir d'un plan d'ensemble et du dessin de définition de l'une des pièces.
- **Thème ②** : Tolérancement et contrôle des spécifications fonctionnelles de la pièce (1).

- **Thème ③** : Etude du procédé de fabrication (1).
- **Thème ④** : Etude des outils et outillages (1).

(1) dans le cadre des procédés, des méthodes et moyens spécifiés par le programme de construction mécanique.

Langue Vivante Etrangère

L'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc.) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation, (15 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Langue Vivante facultative

Voir définition ci-dessus partie D.

Le choix de la langue facultative du concours commun ENSAM doit répondre à deux critères :

- 1 – la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- 2 – une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

2 - RESULTATS

3-1- Classement des candidats

Les candidats absents à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classés* par le jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une ou l'autre des écoles recrutant sur le Concours Commun ENSAM.

A l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

3-2- Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.com> à partir du **25 juillet 2004 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeur)** et notifiés aux candidats par courrier. Ces résultats seront aussi disponibles sur le site Internet de l'ENSAM.

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone.

3-3- Coefficients appliqués aux épreuves orales (Groupe 1)

Epreuves	Concours Commun ENSAM
Mathématiques	4
Sciences Industrielles I, Construction, mécanique, automatique.	6
Sciences Industrielles II, Fabrication	4
Français 2**	5*
Langue Vivante Etrangère	5
Langue Vivante Facultative	***
TIPE	5
Total	29

* Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'admission.

** Epreuve de l'écrit comptant pour l'admission

*** Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

3-4- Réclamations

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales du Groupe 1 doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service Concours 01.44.06.93.39 au plus tard le 29 juillet 2004 avec la photocopie de sa carte d'identité.

D - B - EPREUVES ORALES DU GROUPE 2

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE

Les épreuves orales du groupe 2 se dérouleront du **24 juin au samedi 10 juillet 2004** sur le site de Cachan, à l'Ecole Normale Supérieure - 61 Avenue du Président Wilson - 94235 Cachan (RER - Ligne B - Station Bagneux).

Les candidats sont destinataires individuellement d'une convocation. La liste de passage est consultable sur le site Internet <http://www.banquept.com>.

2 - NATURE ET MODALITES DES EPREUVES

Mathématiques

L'épreuve dure 30 minutes et est précédée d'un temps de préparation de 30 minutes. Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat est fortement invité à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Physique

L'épreuve orale de Physique consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble du programme. L'épreuve est précédée d'un temps de préparation.

L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur peut interroger le candidat.

Sciences industrielles

L'épreuve de Sciences Industrielles consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur peut interroger le candidat sur l'ensemble du programme.

Langues Vivantes Etrangères

L'épreuve orale de Langue Vivante consiste en une interrogation, elle porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère, d'intérêt général ou scientifique. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Langue Vivante facultative

Voir définition ci-dessus partie D. (Cette épreuve se déroule sur le site de l'ENSAM Paris)

Le choix de la langue facultative des concours Centrale-Supélec, Mines-Ponts et Ecole Polytechnique doit répondre à un critère :

– la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes.

A ce critère s'ajoute un deuxième critère pour les concours communs polytechniques :

– une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RESULTATS

3-1- Classement des candidats

A l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés selon les modalités définies dans les conditions particulières pour chaque concours.

3-2- Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.com> le **25 juillet 2004 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeur)** et notifiés aux candidats par courrier.

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone.

3-3- Réclamations

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales du Groupe 2 doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service Concours de l'ENS de Cachan 01.47.40.27.45 au plus tard le 29 juillet 2004 avec la photocopie de sa carte d'identité.

COEFFICIENTS APPLIQUES AUX EPREUVES ORALES
Groupe 2

Epreuves Orales		Mathématiques	Interrogation Physique	Manipulation Physique	Sciences Industrielles	Langue Vivante	Langue vivante facultative [4]	Français	TIPE	Total Coef
<i>Concours</i>	ECP	14	12	8	16	8	n>10, 2(n-10)		8	66
	ECL	10	12	11	23	8	n>10, 3(n-10)		10	74
	ECLille	14	12	8	20	8	n>10, 3(n-10)		8	70
<i>Centrale</i>	ECN	9	12	9	22	8	n>10, 2(n-10)		7	67
	EGIM	14	12	8	20	8	n>10, 3(n-10)		8	70
	Supélec	10	12	9	17	6	n>10, 4(n-10)		8	62
<i>Supélec</i>	Sup Optique	10	11	10	20	6	n>10, 4(n-10)		8	65
<i>Concours Mines - Ponts</i>	M.P.	9	6	4	8	5	n>10, 3 (n-10)	3 [1]	6	41
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P	3	4		7	2	n>10, 1(n-10)		4	20
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	4		6	6	1 [2]+2	_	4 [2]	4	27
<i>Ecole Polytechnique [3]</i>	Ecole Polytechnique	21	16	12	24	8	n>10, 4 (n-10)		ADS : 12	93

[1] Reprise de la note attribuée à l'écrit.

[2] Epreuves non comptées à l'admissibilité mais comptées à l'admission. L'ENS compte pour l'admission certaines épreuves de l'écrit exemple : français et langue vivante.

[3] L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de documents scientifiques (coefficient 12). Cette épreuve, ainsi qu'une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 4), et des épreuves sportives (natation et athlétisme, coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'Ecole polytechnique avant les épreuves orales.

L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

[4] n étant la note sur vingt obtenue par le candidat, si n est inférieur à dix, aucune minoration n'est appliquée.

Pour les écoles non intégrées dans ce tableau, se reporter aux notices particulières.

**D-C- EPREUVE D'EVALUATION
DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE
ENCADRES (TIPE)**

1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Elle est également utilisée par d'autres concours.

2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve comporte : - une préparation en loge de 2h15
 - une présentation orale de 40 minutes.

Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

La présentation orale comporte deux parties :

- la première partie est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du dossier scientifique.

- la deuxième partie permet au candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury. L'ordre de succession des deux parties est au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles le jury conduit le dialogue.

Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris (IUT – 143, avenue de Versailles Paris XVI) entre le 21 juin et le 17 juillet 2004.

Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat sur une feuille pré-composée et personnalisée que *le candidat imprimera lui-même* à l'issue de son inscription définitive aux concours par Internet (<http://www.scei-concours.org>). **Elle doit être validée par un professeur ayant encadré le travail puis authentifiée par l'établissement pour les candidats scolarisés** (pour les candidats libres, la validation et l'authentification seront faites par le Président de l'épreuve TIPE). L'original de la fiche synoptique sera obligatoirement transmis par l'établissement suivant les instructions qui lui seront fournies (ou par le candidat s'il n'est pas scolarisé). Deux photocopies de l'original validé de la fiche synoptique seront obligatoirement présentées par le candidat lors de l'épreuve de TIPE.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du 16 juin par Internet (<http://www.scei-concours.org>) et par téléphone au : 0 892 692 692 (0,337 € la minute). Le candidat devra appeler 48 heures avant le jour de l'épreuve au : 0 892 692 692 pour obtenir l'heure de convocation.

Cet appel est impératif.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour) ; il doit faire contrôler les deux exemplaires de la fiche synoptique présentant son travail de l'année et reçoit un dossier à préparer.

Lors du travail en loge, le candidat dispose des supports qu'il souhaite éventuellement utiliser pour préparer la présentation du dossier scientifique : transparents A4 pour rétroprojecteur, feuilles de papier de format A4. Il doit se munir de crayons, stylos, feutres pour transparents, etc.

Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année.

Avant la présentation de son dossier, le candidat remet au jury les deux exemplaires de la fiche synoptique.

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétroprojecteur. L'apport de tout autre document ou instrument (en particulier calculatrice ou ordinateur) est interdit.

À l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique et tous les documents apportés pour l'exposé de son travail de l'année ou préparés pour la présentation du dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury sera remis à ce dernier en vue de sa destruction.

4 - Thèmes pour les concours 2004

Journal Officiel du 23/05/2003 - BOEN n° 24 du 12/06/2003, voir :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MEN0301065A.htm>

5 - Rapport de l'épreuve

Disponible par Internet : <http://www.scei-concours.org>.

E - PROCEDURE COMMUNE D'ADMISSION DANS LES ECOLES

Les candidats "classés" sont seuls susceptibles d'être admis dans les écoles en fonction de leur rang de classement, des préférences qu'ils auront exprimées et des places disponibles dans les écoles.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel par Internet.

A l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code-signature confidentiel, les candidats admissibles doivent établir **entre le 1^{er} juillet et le 25 juillet 2004 minuit** (par Internet : <http://www.scei-concours.org>) une liste, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Après le 25 juillet 2004 minuit, les candidats ne pourront plus modifier leur classement préférentiel.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux - aucun document ne leur sera adressé par le service des concours.

Le candidat renonce à l'admission dans toute école non classée dans sa liste de vœux.

L'admission dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat pour chaque concours,
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Dès lors que l'admission dans une école aura été proposée* à un candidat, celui-ci ne pourra plus bénéficier de l'admission dans les écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Le non-respect de ces règles équivaut à une démission de l'ensemble des écoles.

LA PROCEDURE D'ADMISSION DANS UNE ECOLE S'EFFECTUE PAR :

Internet : <http://www.scei-concours.org> ou Téléphone : 0 892 692 692 (0,337 € la minute)

La première proposition d'admission dans les écoles pourra être consultée le **vendredi 30 juillet 2004 à 14h.**

Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre le vendredi 30 juillet 14h et le dimanche 1^{er} août 2004 minuit, par Internet ou téléphone.

Les propositions suivantes pourront être consultées tous les mercredis à 14h, **du mercredi 25 août au mercredi 8 septembre 2004.**

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition par Internet ou téléphone entre **le mercredi 14h et le vendredi 14h.**

Toute absence de réponse dans les délais entraînera la démission automatique du candidat.

Le détail de cette procédure est disponible par Internet : <http://www.scei-concours.org>

* Proposé : Compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'admission dans une école est proposée au candidat.

Tableau récapitulatif des frais de dossiers

		Frais en Euros		Droits en Euros* (timbres fiscaux)	
		Boursier	Non Boursier	Boursier	Non Boursier
Concours Centrale- Supélec	ECL	0	80,00	0	3,00
	ECLille	0	80,00	0	3,00
	ECN	0	80,00	0	3,00
	ECP	0	80,00	0	3,00
	EGIM	0	80,00	0	3,00
	Sup Optique	0	80,00	0	0
	Supélec	80,00	80,00	0	0
Concours Mines - Ponts	M.P.	0	205,00	19,00	38,00
Concours commun ENSAM	C.C. ENSAM	0	104,00	0	7,00
Concours Communs Polytechniques	C C P	0	140,00	0	20,00
Concours ENS Cachan	ENS Cachan	0	0	0	0
Concours Ecole Polytechnique	Ecole Polytechnique	0	60,00	0	0
Concours FESIC	Louis de Broglie	30,00 €	60,00 €		
	ESEO				
	ESTIT				
	ISEN - Brest				
	ISEN - Lille				
	ISEN - Toulon				
Concours Commun des Ecoles des Mines	C.C. ENSTIM	53,00	53,00		
Groupe Archimède	EIC	20,00	40,00		
	EIVL	15,00	30,00		
	ENSI Bourges	15,00	30,00		
	ENSIL	15,00	30,00		
	ENSSAT	15,00	30,00		
	ENSTIB	15,00	30,00		
	ESIA	15,00	30,00		
	ESIAL	15,00	30,00		
	ESIEC	15,00	30,00		
	ESIGEC	15,00	30,00		
	ESIL	30,00	30,00		
	ESINSA	15,00	30,00		
	ESIP	15,00	30,00		
	ESSAIM	15,00	30,00		
	ESSTIN	15,00	30,00		
	ISTASE	15,00	30,00		
	ISTIL	15,00	30,00		
Concours POLYTECH-EIFFEL	30,00	60,00			
Autres Ecoles	3 IL	23,00	46,00		
	ECE	15,00	23,00		
	EFREI	15,00	25,00		
	EIPC	15,00	30,00		
	EIPI-HSPA	15,00	25,00		
	EISTI	15,00	30,00		
	ENSAIT	**	45,73		
	ESIEA	15,00	25,00		
	ESIGELEC	15,00	20,00		
	ESIGETEL	15,00	23,00		
	ISMEA (ENSM-SE)	15,00	30,00		
	ESME Sudria	15,00	25,00		
	ESTIA	15,00	30,00		
	ESTP	0,00	70,00		
	IFMA	61,00	61,00		
	ISEP	40,00	40,00		
	ISMANS	15,00	30,00		
	ITECH	20,00	40,00		
	MATMECA	0	50,00		
	TÉLÉCOM INT	40,00	80,00		

* Montants arrondis à l'euro inférieur, sous réserve d'approbation par le Ministère des Finances.

** Tarif en attente de décision du CA - Non connue à la date de la publication de la brochure. Pour connaître le tarif décidé par le CA, vous pouvez consulter les sites Internet <http://www.scei-concours.org> ou www.ensait.fr.

CONDITIONS PARTICULIERES

CONCOURS COMMUN ENSAM

(Les titres des points abordés ci-dessous se réfèrent aux titres utilisés dans les conditions générales du concours)

L'organisation matérielle du concours est assurée par :

l'ENSAM - Service Concours - 24, rue Pinel - 75013 Paris
Tel : 01 44 06 93 31/30
Fax : 01 44 06 93 39
e.mail : contact@concours.ensam.fr
Site web : www.ensam.fr

A - ADRESSES DES ECOLES

ENSAM Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
151, Bd de l'Hôpital - 75013 PARIS
Tél : 01 44 24 63 20

ENSEA Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications
6, Av du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 30 73 62 27

Réseau Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique

ESIEE => Cité Descartes - BP 99 - 2 Bd, Blaise Pascal 93162 NOISY LE GRAND cedex
Tél : 01 45 92 65 05 site web : <http://www.esiee.fr>
=> 14 quai de la Somme BP 100 - 80083 AMIENS CEDEX 2
Tél : 03 22 66 20 27 site web : <http://www.esiee-amiens.fr>

Les renseignements concernant les études et la vie à l'Ecole peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessus.

Il est rappelé qu'aucune condition d'âge n'est exigée et que nul n'est autorisé à subir plus de deux fois les épreuves, quelle que soit la nature du concours.

B - INSCRIPTION

Lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent apposer sur le bordereau "pièces justificatives" les timbres fiscaux correspondant aux droits d'inscription aux écoles du Concours Commun ENSAM à savoir :

7 euros pour 4 écoles.

Les candidats non boursiers devront joindre en plus des pièces précisées, un chèque bancaire ou postal d'un montant de 104 euros, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSAM correspondant aux frais de dossier.

C - EPREUVES ECRITES

Résultats :

La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Pour chaque groupement d'épreuves, (mathématiques ou sciences physiques ou technologie ou expression) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire.

D - ADMISSION DANS LES ECOLES

Les candidats absents à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classés par le jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours commun.

A l'issue des épreuves orales les candidats sont classés, pour chaque école, jusqu'au rang déterminé par le président du jury, par ordre décroissant du total de points calculés en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- le total des points obtenus pour l'admission.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre croissant d'âge,
- ensuite par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve de français II comptabilisée à l'oral.
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre décroissant de la (des) note(s) à l'oral de sciences industrielles.

AFFECTATIONS DANS LES CENTRES ENSAM

Les candidats auront à classer selon un ordre préférentiel les centres ENSAM du **1^{er} au 25 juillet 2004** minuit. Ce classement se fera lors de la procédure par Internet (<http://www.scei-concours.org>) où les candidats doivent établir une liste de vœux préférentiels des écoles dans lesquelles ils sont admis.

L'ENSAM propose un cursus franco-allemand et un cursus franco-hispano-portugais donnant la possibilité de délivrance d'un double diplôme (homologué par la Commission des Titres d'Ingénieurs). Les candidats faisant Allemand, Espagnol et Portugais en LV1 recevront courant avril une information sur ces cursus et un formulaire de candidature à retourner. Les étudiants ne pratiquant pas une de ces langues en LV1 mais qui sont intéressés par ces cursus peuvent contacter le Service Concours début avril pour être destinataire des documents. Les étudiants passeront une épreuve orale supplémentaire de 15 minutes. Pour accéder à ces cursus, seront pris en compte le niveau de langue vivante ainsi que la réussite dans un bon rang au concours d'entrée. Si leur candidature est retenue, les étudiants seront affectés pour le cursus franco-allemand au centre de Metz, pour le cursus franco-hispano-portugais au centre de Bordeaux.

1 - Affectation à l'issue du premier appel de la Banque

* Les 60 premiers classés obtiennent le CER de leur choix.

* Les candidats, au-delà du rang 60 et jusqu'au rang déterminé par le président du jury, sont affectés en fonction :

- **du nombre de places disponibles dans chaque CER,**
- de l'adresse de la CPGE d'origine,
- de leurs choix préférentiels, (seront privilégiés les choix correspondant à l'adresse de la CPGE d'origine).

2 - Affectation à l'issue du deuxième appel

* Les candidats sont affectés en fonction :

- **du nombre de places disponibles dans chaque CER,**
- de l'adresse de la CPGE d'origine,
- de leurs choix préférentiels.

Les candidats qui auraient répondu lors du premier appel « oui mais » ne se verront pas pénalisés pour l'affectation dans un centre ENSAM lors des appels ultérieurs, une place leur sera réservée dans les mêmes conditions qu'indiquées au point 1.

A l'issue du 1^{er} appel, les candidats appelés à l'ENSAM et qui auront répondu « oui » ou « oui mais » pourront prendre connaissance de leur centre d'affectation sur le site <http://www.ensam.fr>.

CONCOURS CENTRALE SUPELEC

A - INFORMATIONS GENERALES

Adresses des écoles.

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

<p>École Centrale Paris Service des admissions 92295 Châtenay-Malabry Cedex Téléphone: 01 41 13 11 96 Fax : 01 41 13 15 13 Site web : http://www.ecp.fr mailto : admissions@ads.ecp.fr</p>	<p>École Centrale de Nantes Service des admissions 1, rue de la Noë - BP 92101 44321 Nantes Cedex 03 Téléphone : 02 40 37 16 01 Fax : 02 40 74 74 06 Site web : http://www.ec-nantes.fr mailto : Dominique.Allemandou@ec-nantes.fr</p>
<p>École Centrale de Lyon 36, avenue Guy de Collongue 69134 Écully Cedex Téléphone : 04 72 18 65 21 et 63 47 Fax : 04 78 33 07 29 Site web : http://www.ec-lyon.fr mailto : Marie-Helene.Sidoroff@ec-lyon.fr</p>	<p>École Supérieure d'Électricité-Supelec Plateau de Moulon 91192 Gif-surYvette Cedex Téléphone : 01 69 85 12 04 Fax : 01 69 85 12 34 Site web : http://www.supelec.fr mailto : direction.etudes@supelec.fr</p>
<p>École Centrale de Lille B.P. 48 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Téléphone : 03 20 33 53 53 Site web : http://www.ec-lille.fr</p>	<p>École Supérieure d'Optique Centre Scientifique d'Orsay, Bât 503 B.P. 147 91403 Orsay Cedex Téléphone : 01 69 35 88 88 Site web : http://www.iota.u-psud.fr</p>
<p>École Généralistes d'Ingénieurs de Marseille B.P. 142 13383 Marseille Cedex 13 Téléphone : 04.91.28.28.98 Fax : 04.91.28.88.13 Site web : http://www.egim-mrsfr mailto : info@egim-mrsfr</p>	

B - INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription - Conditions d'admission.

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à une des Écoles du concours Centrale-Supelec.

Frais de dossier et droits d'inscription. (sous réserve d'approbation ultérieure)

Concours	Frais de dossier		Droits d'inscription	
	Boursiers	Autres	Boursiers	Autres
ECP	0	80 €	0	3 € Timbre Fiscal
ECL	0	80 €	0	3 € Timbre Fiscal
ECLILLE	0	80 €	0	3 € Timbre Fiscal
ECN	0	80 €	0	3 € Timbre Fiscal
EGIM	0	80 €	0	3 € Timbre Fiscal
SUPELEC	80 €	80 €	0	0
SUPOPTIQUE	0	80 €	0	0

Les candidats pupilles de la nation sont exonérés de la totalité des droits et frais sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.

C – ÉPREUVES ECRITES

Résultats :

Points de bonification : les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification suivants :

ECP ECL, ECLille, ECN, EGIM
50

Supélec, SupOptique
60

D – ÉPREUVES ORALES

Classement des candidats.

Les candidats absents à au moins deux épreuves orales seront éliminés.

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés, dans chaque concours, par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- les notes obtenues aux épreuves orales affectées de coefficients,
- certaines notes obtenues aux épreuves écrites affectées de coefficients,
- d'éventuels points de bonification.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve écrite de rédaction,
- ensuite s'ils ne sont pas départagés, par ordre croissant du total de points obtenus pour l'admissibilité,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Points de bonification :

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification supplémentaires suivants :

ECP, ECL, ECLille, ECN, EGIM
25

Supélec, Supoptique
30

CONCOURS COMMUN « MINES PONTS »

A - INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT GENERAL DU CONCOURS COMMUN MINES PONTS

37-39 rue Dareau – 75014 PARIS

Tél : 01 45 81 72 72 - Fax : 01 45 81 79 24 - <http://minesponts@enst.fr>

e-mail : minesponts@enst.fr

Le Concours Commun "Mines Ponts" recrute dans la filière PT au profit des huit Ecoles suivantes :

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

6 & 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs S/Marne 77455 MARNE LA VALLEE Cedex 2

Tél. : 01 64 15 39 17 ou 01 64 15 30 00 - Télécopie : 01 64 15 39 49 - <http://www.enpc.fr>

e-mail : accueil-de@enpc.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

10 avenue Edouard Belin B.P. 4032 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. 05 62 17 80 60 - Télécopie : 05 62 17 83 44 - <http://www.supaero.fr> e-mail : scolarite@supaero.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES

32 boulevard Victor 75739 PARIS CEDEX 15

Tél. 01 45 52 54 62 - Télécopie : 01 45 52 54 93 - <http://www.ensta.fr> e-mail : scolarité@ensta.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

46 rue Barrault 75634 PARIS CEDEX 13

Tél. 01 45 81 77 77 - Formation Initiale 01 45 81 75 24 - Télécopie : 01 45 88 11 14

Service Admission : 01 45 81 77 35 - <http://www.enst.fr>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

60 boulevard Saint Michel 75272 PARIS CEDEX 06

Tél. 01 40 51 90 00 – Service admission 01 40 51 90 05 - Télécopie : 01 43 54 18 93

<http://www.ensmp.fr> e-mail : admissions_ic@ensmp.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT ÉTIENNE

158 cours Fauriel 42023 SAINT ÉTIENNE CEDEX 2

Tél. 04 77 42 00 67 - Télécopie : 04 77 42 02 04 - <http://www.emse.fr> e-mail : scolarite@emse.fr

COLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE NANCY

Parc de Saurupt 54042 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 58 42 32 - Télécopie : 03 83 57 97 94 - <http://www.mines.inpl-nancy.fr>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BRETAGNE

Technopole Brest-Iroise CS 83818 - 29238 BREST CEDEX 3

Tél. 02 29 00 13 13 - Télécopie : 02 29 00 13 70 - <http://www.enst-bretagne.fr>

e-mail : admission-information@enst-bretagne.fr

B - INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 - 1. GENERALITES

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque École se réserve de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

1 - 2. CONDITIONS D'AGE POUR ENTRER DANS LES ECOLES

- Aucune limite d'âge n'est imposée pour entrer dans les Ecoles.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

2 - 1. DROIT D'INSCRIPTION

- Le droit d'inscription est fixé à 38 euros, quel que soit le nombre des Écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Les candidats "Pupilles de la nation" sont exemptés du droit d'inscription sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.
- Les candidats "Boursiers du gouvernement français" bénéficient d'une exonération de 50 % sur leur demande et sur présentation de l'attestation prévue (attestation de l'enseignement supérieur, du CROUS ou de l'EGIDE).

2 - 2. FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont fixés à 205 euros, quel que soit le nombre des Écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Les candidats "Pupilles de la nation" et les candidats Boursiers du gouvernement français sont exemptés des frais de dossier, sous réserve de fourniture des documents prévus au § 2.1.

C - EPREUVES ECRITES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Sont déclarés admissibles les candidats qui sont titulaires d'un premier minimum de points obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et, en outre, d'un second minimum de points obtenu pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés par le jury.
- Les candidats pouvant justifier, lors de l'inscription, qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient, pour le calcul du premier minimum de points d'admissibilité, d'une majoration de 30 points.
- Les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat handicapé a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves, son total de points hors bonifications éventuelles est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admissibilité à la somme des coefficients des épreuves d'admissibilité qu'il a subies. A ce nouveau total s'ajoute une éventuelle bonification.

D - EPREUVES ORALES (groupe 2)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats absents à au moins deux épreuves d'admission sont éliminés.

- Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :

- du produit des notes attribuées aux épreuves d'admissibilité par les coefficients correspondants,
- du produit des notes attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients correspondants,
- du produit de la note de l'épreuve écrite de français, par le coefficient 3,
- d'une majoration de 60 points attribuée aux candidats pouvant justifier lors de leur inscription qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat,
- d'une majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve facultative de langue, de $3(n-10)$, n étant la note sur 20 obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée.

- Par ailleurs, les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves à l'admissibilité, le total des points obtenu pour cette admissibilité est modifié comme indiqué au chapitre "C- épreuves écrites - conditions d'admissibilité". S'il a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves comptant pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission), le total, hors bonifications et majorations, des notes obtenues pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission) est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) à la somme des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) qu'il a subies. A ce total s'ajoutent ses éventuelles majorations et bonifications.

- Le classement est arrêté dans l'ordre décroissant du total des points obtenus comme indiqué ci-dessus. Les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité (majoration éventuelle de 30 points incluse) puis par valeur décroissante du sous total de points obtenus pour l'ensemble des deux épreuves de mathématiques et des deux épreuves de physique et, enfin, si nécessaire par l'ordre croissant d'âge.

CONCOURS ECOLE POLYTECHNIQUE

I - INFORMATIONS GENERALES

L'École polytechnique admet chaque année des élèves français et étrangers issus de la filière PT des classes préparatoires.

Toute demande de renseignements doit être adressée à :

Direction du Concours d'Admission

École polytechnique

91128 PALAISEAU Cedex

Téléphone : 01 69 33 41 07

Télécopie : 01 69 33 30 16

Site Internet : www.polytechnique.fr

II - CONDITIONS D'ADMISSION

A) Candidats de nationalité française

1. Être français ou naturalisé français avant la date de la première épreuve du concours.
2. Être né entre le 1er janvier 1982 et le 1^{er} septembre 1987.
3. Être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un titre équivalent exigé pour l'accès à l'enseignement supérieur dans un pays étranger.
4. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.
5. N'avoir encouru aucune condamnation, même avec sursis, qui entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve.

B) Candidats étrangers

1. Ne pas être de nationalité française à la date du début de la première épreuve écrite du concours. Seuls pourront être reclassés dans la catégorie générale (français) les étrangers pour lesquels un décret de naturalisation interviendrait avant la date du jury d'admission, sous réserve qu'ils remplissent toutes conditions (âge, diplôme, aptitude physique) et aient effectivement composé dans toutes les matières obligatoires pour les candidats français.
2. Être né après le 1er janvier 1978.
3. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.

III - PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les frais de dossier sont fixés à 60 euros (gratuits pour les boursiers du gouvernement français).

IV - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour leur inscription au concours d'admission à l'École Polytechnique, les candidats doivent fournir les documents suivants :

1. Une photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou un extrait d'acte de naissance.
2. Une photocopie du diplôme du baccalauréat ou du titre admis en équivalence.
3. Une déclaration signée par le candidat certifiant qu'il a pris connaissance des textes officiels concernant le statut des élèves français ou des élèves étrangers de l'École polytechnique et des modalités du concours.
4. Un certificat médical délivré par un médecin choisi par le candidat et établi sur l'imprimé fourni à cet effet.

Les pièces spécifiques sont disponibles sur le serveur Internet de l'École polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>) et doivent être imprimées par les candidats.

V - SPECIFICITES DES EPREUVES POUR L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats admissibles au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique devront venir à l'Ecole Polytechnique pour y passer les épreuves spécifiques décrites ci-dessous qui s'ajoutent aux épreuves orales organisées par la Banque PT. **Dès la publication des résultats d'admissibilité sur le site Web de la Banque PT, les candidats admissibles devront se connecter sur le site Web de l'Ecole Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>) pour connaître les jours et heures de leurs convocations pour ces épreuves spécifiques.** En raison des délais très brefs, il ne sera pas envoyé de convocation écrite individuelle.

A) EPREUVE ECRITE DE LA BANQUE

L'épreuve écrite de langue vivante n'est pas comptée pour l'admissibilité et n'intervient que pour l'admission. Pour le calcul du total de points pris en compte pour l'admissibilité, les candidats français inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures bénéficient d'une majoration de 50 points. Cette majoration est ramenée à 30 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures.

Pour les candidats étrangers, l'épreuve écrite de français est facultative.

B) EPREUVE ECRITE OBLIGATOIRE D'INFORMATIQUE

Elle n'intervient que pour l'admission et ne concerne donc que les candidats admissibles aux épreuves orales.

La note est affectée du coefficient 4.

Elle se déroulera à l'Ecole polytechnique.

C) ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales sont prises parmi celles du groupe 2, telles qu'elles sont décrites et avec les coefficients indiqués dans la notice générale de la Banque filière PT.

L'épreuve facultative de seconde langue vivante donne lieu à une bonification de points pour l'admission. Si la note N est supérieure à 10, le candidat bénéficie de $4 \times (N-10)$ points supplémentaires.

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques qui remplace l'épreuve de TIPE, est organisée à l'École polytechnique. Un dossier comprenant un ou plusieurs textes relevant des domaines de la physique et/ou de la technologie est fourni au candidat, qui dispose de deux heures pour préparer un exposé de synthèse de 15 minutes environ, illustré éventuellement par la projection d'un petit nombre de transparents, et suivi d'un entretien de 25 minutes environ avec l'examinateur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat. Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires. L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude des candidats à analyser le contenu de textes scientifiques en identifiant les problèmes posés et en examinant les solutions apportées, et à en faire une présentation synthétique. L'entretien permet de vérifier que le candidat a bien compris tous les aspects du thème proposé dans le dossier, en élargissant éventuellement le débat à un domaine scientifique ou technique plus vaste. Les qualités d'expression orale sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve.

D) ÉPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces épreuves auront lieu à l'École polytechnique avant les épreuves orales. La nature des épreuves est la suivante :

- Natation (50 mètres nage libre) ;
- Course de vitesse (100 mètres pour les garçons, 80 mètres pour les filles) ;
- Course de fond (1000 mètres pour les garçons, 600 mètres pour les filles) ;
- Saut en hauteur ;
- Lancer de poids (5 kg pour les garçons, 3 kg pour les filles).

Les barèmes sont identiques à ceux utilisés pour les candidats des filières MP et PC qui sont publiés dans l'arrêté du 23 novembre 2001 (J.O. du 16 décembre 2001). Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 1, soit un coefficient 5 pour l'ensemble des épreuves.

VI - CLASSEMENT FINAL

A l'issue des épreuves orales, les candidats français sont classés en fonction du total des points obtenus en prenant en compte les épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, les épreuves orales d'admission et les épreuves d'éducation physique et sportives. Il s'y ajoute éventuellement des majorations de 120 et 80 points qui remplacent les majorations de 50 et 30 points introduites pour l'admissibilité.

Les candidats étrangers sont classés sur une liste séparée.

VII - ADMISSION

Le jury peut rayer de la liste d'admission finale tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 20 dans quelque épreuve que ce soit, ou à 10/100 pour les épreuves d'éducation physique et sportive.

Le jury fixe le rang du dernier candidat français et du dernier candidat étranger susceptible d'être admis.

Les candidats admis reçoivent fin juillet leur convocation et leur dossier d'accueil. La rentrée est prévue début septembre. Ils sont néanmoins tenus de respecter les modalités de la procédure d'appel commun aux écoles d'ingénieurs.

VIII - APTITUDE PHYSIQUE

L'admission d'un candidat n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École : les candidats susceptibles d'être admis sont convoqués pour cette visite médicale en juillet via le site Web de l'Ecole Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>).

Tout candidat qui a des doutes sur son aptitude peut demander avant ou pendant le concours l'avis du médecin-chef de l'École.

Les textes officiels spécifiques à l'Ecole polytechnique ainsi que toutes les dates concernant le déroulement des épreuves destinées aux admissibles sont consultables sur le site Internet de l'Ecole polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>), rubrique Admission-Ingénieur (concours).

CONCOURS ENS de CACHAN

A - INFORMATIONS GENERALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

L'Ecole Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheurs dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur de professeur du second degré nommé dans les enseignements post - baccalauréat (CPGE-BTS,...), de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'Ecole.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'Ecole, la demande doit être adressée à :

ENS CACHAN
61 avenue du Président Wilson
94 235 CACHAN CEDEX
Téléphone : 01 47 40 20 78 - fax : 01 47 40 27 45 –
Mail : concours@conc.ens-cachan.fr - site WEB : <http://www.ens-cachan.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Le candidat doit être titulaire, soit d'un baccalauréat, soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant la fin d'un deuxième cycle d'études de l'enseignement supérieur ne peuvent être autorisés à concourir.

Le candidat doit être âgé de 23 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Cette limite d'âge est reculée du temps passé au service national à titre obligatoire, d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge, en outre, une dispense d'âge d'un an au plus peut être accordée à titre exceptionnel par le recteur d'académie.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne. (le candidat étranger qui remplit les conditions d'âge et de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'Ecole il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité)

Aptitude physique:

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'Ecole. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

B-2 – Engagement décennal

A son entrée à l'ENS le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'Ecole. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
néant	néant

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

C-1 Convocation

Chaque candidat régulièrement inscrit est destinataire, dans le **courant du mois d'avril** d'une convocation individuelle portant l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place.

C-2 Lieu de passage des épreuves écrites : des centres d'écrits sont ouverts à Paris et en province.

C-3 Epreuves écrites

Les épreuves de Français I (coefficient 4) et de Langue vivante I (coefficient 1) sont des épreuves écrites d'admission

C-4 Résultats

L'admissibilité est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats sont affichés à l'ENS de Cachan. Ils sont consultables sur les sites Internet (Banque PT.com, interens.org et www.ens-cachan.fr)

Chaque candidat admissible reçoit un courrier lui signifiant son admissibilité.

Chaque candidat non admissible reçoit ses notes aux différentes épreuves écrites et le total du dernier admissible.

D - EPREUVES ORALES

Lieu de passage des épreuves orales et pratiques

Un seul centre d'épreuves, sur le site de Cachan.

Les candidats sont destinataires individuellement d'une convocation. La liste de passage est consultable sur le site Internet <http://www.banquept.com>.

E - TIPE

Cette épreuve est intégrée dans la **banque d'épreuves communes de TIPE**

F - ADMISSION

Bonification : aucune bonification n'est accordée. L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Communication des résultats

Les résultats définitifs sont affichés à l'ENS de Cachan.

Ils sont consultables sur les sites Internet (Banque PT.com, interens.org et www.ens-cachan.fr).

Chaque candidat classé reçoit un courrier lui signifiant son admission ou son classement sur liste complémentaire.

Chaque candidat non classé reçoit ses notes aux différentes épreuves écrites et orales et les totaux des derniers admis et classés.

Gestion des appels à l'ENS de Cachan

La procédure d'intégration est indiquée en partie E.

Les candidats classés à l'ENS de Cachan reçoivent une documentation sur l'ENS à la suite du jury d'admission.

Les candidats affectés à l'ENS reçoivent le dossier d'intégration dès réception de leur décision d'affectation (« oui définitif » dans la procédure SCEI) par le Service Concours de l'ENS de Cachan.

CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

A - INFORMATIONS GENERALES

Les candidats au concours PT ne peuvent pas présenter, la même année, les autres concours communs polytechniques.

Un candidat ne peut se présenter à plus de trois sessions.

Demande de renseignements à adresser au :

Service des concours communs polytechniques
BP 4410
31405 TOULOUSE CEDEX 4

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B - 1 Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée.
- **Bonification** : Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2003 bénéficient de 30 points à l'issue des épreuves orales.
- La procédure d'inscription figure en partie B de la brochure.

B - 2 Frais de dossier et Droits d'inscription :

Les candidats boursiers et/ou pupilles de la nation sont exonérés (sous réserve de fournir les pièces justificatives demandées).

	CANDIDATS NON BOURSIERS	CANDIDATS BOURSIERS
FRAIS DE DOSSIER	140 €	-
DROITS D'INSCRIPTION	20 €	-

C - EPREUVES ECRITES

La nature et les coefficients des épreuves écrites d'admissibilité sont indiqués au & 6-4 - partie C de la notice.

D - EPREUVES ORALES

Les candidats au concours commun polytechnique PT **subiront les épreuves orales du groupe 2** (coefficients indiqués page 17 de la brochure).

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE :

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à deux critères :

1 - la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes

2 - une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans le total des points des épreuves orales.

E - TIPE

Les concours communs polytechniques participent à l'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION

F - 1 Dispositions générales

L'admission définitive dans une école est subordonnée à un examen pratiqué par le médecin assermenté de l'établissement et à l'issue duquel le candidat devra être reconnu indemne de toute affection ou infirmité incompatible avec l'exercice d'une fonction quelconque d'ingénieur.

F - 2 Liste des écoles recrutant sur le concours commun polytechnique PT

ECOLE	ADRESSE	TEL.	Places susceptibles d'être offertes
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM)	26 Chemin de l'Épitaphe - 25030 BESANCON CEDEX	03.81.40.27.00	42
Ecole Nationale Supérieure d'Électronique, d'Informatique et Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)	1 Av. du Docteur Schweitzer - Domaine Universitaire - BP 99 - 33402 TALENCE	05.56.84.65.00	4
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement (ENSIETA Civil)	2 Rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9	02.98.34.87.80	9
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Caen (ENSICAEN)	6 Boulevard Maréchal Juin - 14050 CAEN CEDEX	02.31.45.27.71	15
Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications (ISIMA)	Complexe des Cézeaux - BP 10125 - 63173 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.50.00	6
Ecole Française de Papeterie et des Industries Graphiques de Grenoble (EFGP)	461 Rue de la Papeterie - BP 65 - 38402 ST MARTIN D'HERES CEDEX	04.76.82.69.00	4
Ecole Nationale Supérieure d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG)	Domaine Universitaire - BP 75 - 38402 ST MARTIN D'HERES CEDEX	04.76.82.65.00	2
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioelectricité de Grenoble (ENSERG)	23 Rue des Martyrs - BP 257 - 38016 GRENOBLE CEDEX 1	04.76.85.60.00	2
Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble (ENSHMG)	1023 Rue de la Piscine - BP 95 - 38402 ST MARTIN D'HERES CEDEX	04.76.82.50.00	23
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble (ENSIEG)	Domaine Universitaire - BP 46 - 38402 ST MARTIN D'HERES CEDEX	04.76.82.71.09	10
Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges (ENSCI)	47-73 Avenue Albert Thomas - 87065 LIMOGES CEDEX	05.55.45.22.22	4
Ecole Nationale Supérieure des Industries Textiles de Mulhouse (ENSIT)	11 Rue Alfred Werner - 68093 MULHOUSE CEDEX	03.89.33.63.20	5
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy (ENSEM)	2 Avenue de la Forêt de Haye - 54516 VANDŒUVRE LES NANCY CEDEX	03.83.59.59.59	6
Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles de Paris (SupMeca PARIS)	3 Rue F. Hainaut - 93407 SAINT OUEN CEDEX	01.49.45.29.00	17
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ENSMA)	1, Avenue Clément Ader - BP 40109 - 86961 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX	05.49.49.80.80	4
Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles de Toulon (SupMeca TOULON)	Place G. Pompidou - Quartier Mayol - 83000 TOULON	04.94.03.88.00	3
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (ENSEEIH)	2 Rue Charles Camichel - BP 7122 - 31071 TOULOUSE CEDEX 7	05.61.58.82.00	9
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Construction Aéronautique de Toulouse (ENSICA)	1 Place Emile Blouin - 31056 TOULOUSE CEDEX 5	05.61.61.85.00	2
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique Automatique Mécanique Energétique et Electronique (ENSIAME)	Le Mont Houy - 59313 VALENCIENNES CEDEX 9	03.27.51.18.73	20
		TOTAL	187

CONCOURS FESIC

A - INFORMATIONS GENERALES

Six écoles regroupant 2500 étudiants, associées dans le concours FESIC - PT, proposent quatre méthodes pédagogiques : Louis de Broglie, ESEO, ESTIT et ISEN (Brest, Lille et Toulon), quatre spécificités dans les orientations technologiques de pointe dans les domaines de l'automatique, de la chimie, de l'électronique, du génie électrique, de l'informatique, des matériaux, de la mécanique, des télécommunications et des textiles.

Mais, l'unicité de ces six écoles se retrouve à travers leurs caractéristiques originales :

- **Grande autonomie de gestion**, assurant une adaptation rapide à l'évolution des technologies, notamment dans le cadre des technologies de l'Information et de la Communication.
- **Suivi personnalisé des étudiants.**
- **Large ouverture à l'international**, permettant d'effectuer une partie du cursus à l'étranger, pouvant conduire, dans certains cas, à un double diplôme, familiarisant les étudiants à des méthodes de travail différentes et à l'acquisition de cultures diversifiées.
- **Contacts étroits avec les entreprises**, permettant de répondre à leurs demandes de formations d'ingénieurs, notamment par les stages.
- **Volonté d'assurer une formation générale**, dépassant la simple formation technique, par le développement de la communication, de la gestion et de la connaissance de l'entreprise.

La brochure de présentation générale de l'ensemble des écoles du concours FESIC-PT est disponible dans les secrétariats des lycées et peut être obtenue sur simple demande par Internet :

<http://www.fesic.org/concourspt.html> ou par courrier au Secrétariat de la FESIC, 35 Rue de la Bienfaisance – 75008 Paris.

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune d'elles.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.

Les droits de dossier propres au concours FESIC-PT sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Ils sont les suivants :

Non Boursiers	Boursiers
60 €	30 €

C - EPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

Les épreuves écrites retenues par le Concours FESIC-PT ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

A la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroulera dans ses locaux, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.

Pour l'école Louis de Broglie, une épreuve de TIPE, distincte de l'entretien et analogue à la partie C de l'épreuve nationale (compte-rendu du TIPE de l'année) est organisée le même jour.

Les coefficients sont les suivants :

	Louis de Broglie	ESEO	ESTIT	ISEN – Brest/Lille/Toulon
Entretien	10	15	15	15
TIPE	10	/	/	/

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'admission décrite en partie E de cette brochure.

Les six écoles du concours FESIC-PT sont les suivantes :

Ecole	Nom et coordonnées	Places offertes
Louis de Broglie	<p style="text-align: center;">Ecole Louis de Broglie</p> Campus de Ker Lann – Contour Saint Exupéry 35170 BRUZ Tel : 02.99.05.84.00 – Fax : 02.99.05.84.19 http://www.ecole-debroglie.fr	15
ESEO	<p style="text-align: center;">Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest</p> 4, Rue de la Boulaye – BP 926 – 49009 ANGERS cedex 01 Tel : 02.41.86.67.67 – Fax : 02.41.87.99.27 http://www.eseo.fr	7
ESTIT	<p style="text-align: center;">Ecole Supérieure des Techniques Industrielles et des Textiles</p> 52, Allée Lakanal – BP 209 59654 VILLENEUVE D'ASCQ cedex Tel : 03.20.79.90.10 – Fax : 03.20.79.90.11 http://www.estit.fr	7
ISEN-Brest	<p style="text-align: center;">Institut Supérieur d'Electronique et du Numérique - Brest</p> 20, Rue cuirassé Bretagne – CS 42807 – 29228 BREST cedex 2 Tel : 02.98.03.84.00 – Fax : 02.98.03.84.10 – Minitel 3614 ISEN http://www.iseb.fr	7
ISEN-Lille	<p style="text-align: center;">Institut Supérieur d'Electronique et du Numérique - Lille</p> 41, Boulevard Vauban – 59046 LILLE cedex Tel : 03.20.30.40.50 – Fax : 03.20.30.40.51 – Minitel 3614 ISEN http://www.isen.fr	7
ISEN-Toulon	<p style="text-align: center;">Institut Supérieur d'Electronique et du Numérique - Toulon</p> Maison des Technologies – Quartier Mayol Place Georges Pompidou – 83000 TOULON Tel : 04.94.03.89.50 – Fax : 04.94.03.89.51 – Minitel 3614 ISEN http://www.isem.tvt.fr	7

**CONCOURS COMMUN des ECOLES DES MINES (ENSTIM)
d'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES**

A - INFORMATIONS GENERALES

Les Ecoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes - *membres du GEM (Groupe des Ecoles des Mines)* - forment des ingénieurs généralistes avec un choix d'options dans les domaines : Environnement, Matériaux, Génie des Procédés, Énergétique, Informatique, Automatique, Productique, Génie Civil, Génie Industriel. Depuis 1998, l'admission des élèves des classes de SPE s'effectue directement en deuxième année des Ecoles des Mines.

* *Pour obtenir davantage de renseignements,*

la notice du concours est disponible sur le site : www.mines.net, ainsi qu'à l'adresse suivante

**Secrétariat des Concours Communs des Ecoles des Mines
d'Albi, Alès, Douai, Nantes**
BP 704 - 59507 DOUAI Cedex
Tél. 03 27 71 26 26 - Fax 03 27 71 25 29
e-mail : concours@ensm-douai.fr

Les brochures de présentation de chaque école sont disponibles aux adresses suivantes :

Ecoles	places offertes PT
Ecole des Mines d'ALBI , Direction des Etudes – Service Admissions Route de Teillet - 81013 ALBI CT Cedex 09 Tél.: 05-63-49-30-45 ; Fax : 05-63-49-30-99 e-mail admissions@enstimac.fr ; serveur web http : //www.enstimac.fr	3
Ecole des Mines d'ALÈS , Equipe Admissions 6, Avenue de Clavières - 30319 ALÈS Cedex Tél. : 04-66-78-50-98 ou 50-57 ; Fax : 04-66-78-50-34 e-mail admissions@ema.fr ; serveur web http : //www.ema.fr	8
Ecole des Mines de DOUAI , Service Admissions 941, rue C. Bourseul - B.P. 838 ; 59508 DOUAI Cedex Tél. : 03-27-71-20-27 ; Fax : 03-27-71-25-25 e-mail admissions@ensm-douai.fr ; serveur web http : //www.ensm-douai.fr	4
Ecole des Mines de NANTES , Service Admissions 4 rue Alfred Kastler – BP 20722 ; 44307 NANTES Cedex 3 Tél. : 02-51-85-81-45 ; Fax : 02-51-85-81-29 e-mail admissions@emn.fr ; serveur web http : //www.emn.fr	4
Total places	19

B - INSCRIPTIONS et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
53 €	53 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Toutes les épreuves écrites spécifiées sont obligatoires. Les résultats d'admissibilité se feront sur les sites Internet <http://www.banquept.com>. Ces résultats seront également accessibles sur le site www.mines.net. Aucune bonification de points n'est accordée.

D - EPREUVES ORALES

Le secrétariat du concours commun des Ecoles des Mines organise les épreuves orales d'admission spécifiques (sauf TIPE – Epreuve commune) du 21 juin au 9 juillet 2004 (durée des épreuves : un jour, en région parisienne). Les candidats déclarés admissibles seront informés des modalités par courrier.

L'oral comporte quatre épreuves obligatoires :

- Mathématiques (coefficient 10),
- Sciences Industrielles (coefficient 10),
- Langue vivante (anglais, allemand ou espagnol) (coefficient 10),
- Entretien avec un jury (coefficient 10),

auxquelles s'ajoute l'épreuve commune TIPE (coefficient 10).

Aucune bonification de points n'est accordée.

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note égale à zéro à une épreuve écrite est éliminatoire.

Toute note inférieure ou égale à 4 à une épreuve orale est éliminatoire.

Pour l'admission, est prise en compte la totalité des points obtenus aux épreuves écrites et orales (points à une épreuve égale note sur 20 obtenue à l'épreuve multipliée par le coefficient correspondant).

**CONCOURS E.I.C.
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg, Université de Caen Basse-Normandie. Date de création : 1993. Etablissement public habilité par la CTI.

L'EIC forme des ingénieurs « généralistes » de production capables à la fois de maîtriser des procédés par des connaissances technologiques approfondies, de diriger des hommes et de gérer des ressources par une formation aux métiers de l'encadrement et de la production.

Une attention particulière est accordée en troisième année à la maîtrise de l'environnement de la production, notion développée autour du pôle technologique « Maîtrise d'Ambiance ».

Dominantes de la formation : mécanique, génie mécanique, EEAI, génie des procédés, matériaux, économie et gestion de l'entreprise.

Coût de la scolarité : droits universitaires + sécurité sociale.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg

Rue Louis Aragon

BP 78

50130 OCTEVILLE

Tél : 02.33.01.42.00. Fax : 02.33.01.42.01.

site Web www.eic.unicaen.fr e-mail : eic@chbg.unicaen.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20 €	40 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Diffusion par l'EIC des résultats par courrier.

Pas de bonification.

D - EPREUVES ORALES

L'EIC organise son entretien dans les locaux de l'école du 26 juin au 12 juillet. L'entretien : d'une durée de 20 minutes devant un jury de 3 personnes (enseignant, ingénieur, personne qualifiée) est un entretien de motivation et de personnalité. Il est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 10 minutes relative à un fait de société, tirée au sort chaque demi-journée. La production écrite sert de point d'accrochage pour la discussion. Pas de bonification.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

**CONCOURS EIVL
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'EIVL (École d'Ingénieurs du Val de Loire) - École publique implantée à BLOIS - est une composante de l'Université François Rabelais de TOURS. Elle forme des ingénieurs généralistes en 5 ans - préparation intégrée - en "Génie des Systèmes Industriels ". L'école offre 25 postes au concours.

Les 4 options de 5ème année :

- Sûreté de Fonctionnement et Systèmes Industriels,
- Ingénieur Création Production pour l'Industrie Mécanique,
- Ingénieur Négociateur de Produits Industriels,
- Systèmes Automatisés et Instrumentation,

s'appuient sur une double compétence mécanique - électrique/électronique complétée par une culture Systèmes Industriels et Sciences Humaines. En termes de débouchés, sont concernées toutes les industries dans pratiquement tous les métiers de l'Ingénieur : de la R&D à l'environnement industriel en passant par les achats, les méthodes, la qualité....

Frais de scolarité : droits universitaires + sécurité sociale + mutuelle (éventuellement)

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

EIVL - Service de la Scolarité

Rue de la Chocolaterie

B.P. 3410 - 41034 BLOIS Cedex

Tel : 02 54 55 84 03 - Fax : 02 54 55 84 41

e-mail : eivl@univ-tours.fr - site : www.eivl.univ-tours.fr

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury sans qu'aucune note ne soit inférieure à un seuil éliminatoire également défini par le jury.

A l'issue des épreuves écrites, chaque candidat reçoit une convocation l'invitant à contacter l'École pour fixer sa date de passage.

D - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

E - ÉPREUVES ORALES ET ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'EIVL organise dans ses locaux à BLOIS les entretiens avec les candidats admissibles.

CONCOURS ENSI Bourges (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges forme, dans sa filière MRI, des ingénieurs généralistes, hautement qualifiés dans le domaine du génie de la Maîtrise des Risques Industriels. De par sa formation, cet ingénieur prendra en charge des études de prévention et de gestion des risques sous leurs différents aspects : techniques, financiers, facteurs humains... aussi bien dans les grandes entreprises que dans les unités de taille moyenne. L'école, dans sa filière MRI, offre 4 places pour les candidats PT.

* Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges

Service Concours - 10, boulevard Lahitolle - 18020 BOURGES cedex

tel : 02 48 48 40 01

Fax : 02 48 48 40 50

e-mail : concours@ensi-bourges.fr

Site Web : <http://www.ensi-bourges.fr>

Minitel : 3615 ENSIB

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20 €	40 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les résultats d'admissibilité seront publiés par Minitel 3615 ENSIB.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2002 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - EPREUVES ORALES

Les épreuves orales auront lieu au choix à Bourges ou à Paris (fin juin/juillet 2003 - Inscription **uniquement** par MINITEL 3615 ENSIB). Les dates des épreuves orales et la procédure d'inscription seront précisées par courrier à tous les candidats inscrits aux épreuves écrites. Une fiche synoptique TIPE à compléter et à remettre au jury lors des épreuves orales sera jointe à ce courrier. Les épreuves orales se déroulent sur une demi-journée et comprennent :

Une épreuve d'anglais adaptée au niveau 1^{ère} ou 2^{ème} langue : coef. 3 (test écrit d'une durée de 20 min + entretien d'une durée de 15 min)

Un entretien – TIPE : coef. 6 (exposé du TIPE : 10 min - discussion portant sur le thème du TIPE et élargie à tout le domaine scientifique ou technique et aux motivations du candidat : 15 min)

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Les résultats seront proclamés sur le Minitel 3615 ENSIB. Tous les candidats classés pour suivre la procédure commune d'admission recevront par écrit la notification de leurs résultats.

**CONCOURS ENSIL
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges est une école publique (frais d'inscription 418 €) à vocation polytechnique.

Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans quatre spécialités attractives et porteuses d'avenir :

- Eau et Environnement (EE),
- Electronique, Télécommunications et Instrumentation (ETI),
- Traitements de Surface et Matériaux (TSM),
- Mécatronique (MEI).

L'Ecole dans spécialité Mécatronique offre 6 places pour les candidats PT

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ENSIL

Parc Ester Technopole

87 068 LIMOGES Cedex

Tél : 05 55 42 36 70 Fax : 05 55 42 36 80

E mail : scolarite@ensil.unilim.fr

Site web : www.ensil.unilim.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.*
Une bonification de 15 points est accordée aux élèves de 3/2.

D - EPREUVES ORALES

L'épreuve orale, d'une demi-heure environ, consiste en un entretien relatif à la culture générale et à la motivation des candidats au métier d'ingénieur.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSSAT (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologie (E.N.S.S.A.T.) est une école universitaire d'ingénieurs, créée à Lannion en 1986. Composante de l'Université de Rennes 1, elle délivre un diplôme reconnu par la Commission du titre d'ingénieur dans trois spécialités différentes :

- **Electronique et Informatique Industrielle (EII),**
- **Logiciel et Système Informatique (LSI),**
- **Optronique (OPT)**

L'enseignement dispensé conjugue un haut niveau scientifique et technologique en alternance (6 mois) plus un stage à temps plein (5 mois) ou un Tutorat de l'Innovation (11 mois en alternance) qui donne à l'étudiant une expérience concrète et réelle de son futur métier. Deux langues vivantes sont enseignées à l'ENSSAT.

Le stage de fin d'études ou la troisième année peuvent être effectués à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Canada, etc... pour le stage et Allemagne, Irlande, Espagne, Grande-Bretagne pour la troisième année). Les débouchés sont nombreux : recherche et développement, conception et développement, maintenance expertise, recherche universitaire, et de façon plus marginale la formation, le technico-commercial et le management, dans des domaines d'activités diversifiés tels que l'électronique, les réseaux de télécommunications, le génie logiciel, l'optronique, l'informatique industrielle, la micro-électronique, etc.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ENSSAT Service des Admissions
6, rue de Kerampont – BP 447
22305 LANNION CEDEX
Tél : 02 96 46 50 30 Fax : 02 96 37 01 99
site Web : <http://www.enssat.fr> **mél** : concours@enssat.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury de l'ENSSAT. Une bonification de 15 points est accordée aux candidats ayant obtenu le baccalauréat depuis moins de deux ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les résultats seront communiqués aux candidats sur le site web : <http://www.enssat.fr>. Un dossier d'inscription sera adressé aux candidats admissibles.

D - EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit une convocation à un entretien de motivation (pour le métier d'ingénieur, la spécialité choisie...) et d'évaluation du niveau d'anglais d'une durée de 20 minutes environ, dont le coefficient est de 6. Ces entretiens se déroulent entre le 1^{er} et le 15 juillet soit dans les locaux de l'école à Lannion, soit à Paris ou encore à Lyon et Toulouse.

Le jury établit une liste classée d'admission par spécialité. La note globale prise en compte est la somme du total des points obtenus à l'écrit et du total des points obtenus à l'oral.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Une note d'entretien inférieure ou égale à 4/20 est éliminatoire.

Les résultats sont adressés par courrier aux candidats ayant participé à l'ensemble des épreuves et publiés également sur le site web <http://www.enssat.fr>.

CONCOURS ENSTIB (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

Ecole interne de l'Université Henri Poincaré – Nancy 1, l'ENSTIB forme des ingénieurs généralistes spécialisés pour les industries du bois, pour des responsabilités en production, bureau d'études, méthodes, recherche-développement, qualité...

Les grands secteurs d'activité des ingénieurs ENSTIB sont la menuiserie industrielle, l'ameublement, la construction, les matériaux à base de bois, ...

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

27, rue du merle blanc - BP 1041 - 88051 ÉPINAL cedex 9

Tél : 03 29 29 61 00 - Fax : 03 29 29 61 38

E-mail : concours@enstib.uhp-nancy.fr - Internet : <http://www.enstib.uhp-nancy.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Une bonification de 15 points est accordée aux candidats qui n'ont pris que deux inscriptions en études supérieures après le baccalauréat.

Les résultats de l'admissibilité (convocation à l'entretien ou élimination) sont publiés sur le site Web de l'Ecole et affichés à l'ENSTIB. Ils sont notifiés aux candidats par courrier.

Les candidats admissibles sont convoqués à l'entretien aux environs du 20 juin.

D - EPREUVES ORALES

L'entretien d'admission à l'ENSTIB se déroule à ÉPINAL, dans les locaux de l'école, du 2 au 9 juillet.

L'entretien a une durée de 30 minutes devant un jury de 3 ou 4 personnes (enseignant, enseignant de langues, industriel, ancien élève).

Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, dont une partie se déroule dans une langue étrangère choisie par le candidat (anglais, allemand, éventuellement espagnol).

Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes comportant des questions de français et de culture générale et éventuellement la rédaction d'un petit texte en langue étrangère, au choix anglais ou allemand (du type demande de stage) et/ou d'un texte en français (du type réponse à une annonce).

La production écrite n'est pas notée mais sert de point d'accrochage pour la discussion.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ESIA (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ESIA (Ecole Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy) est une école interne de l'Université de Savoie. Elle est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur à délivrer 3 diplômes d'ingénieurs ESIA respectivement en :

- AUTOMATIQUE et INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
- PRODUCTIQUE (appliquée aux industries mécaniques)
- PHYSIQUE APPLIQUEE et INSTRUMENTATION

La formation de 3 ans comporte une année de tronc commun et deux années de filière. Le choix de la filière se fait à la fin de la 1^{ère} année. Une partie des étudiants (10 à 15%) peut faire un DEA (en Automatique industrielle ou en Mécanique ou en Informatique ou en Génie Industriel) en même temps que la 3^{ème} année ESIA. L'ESIA offre 15 places en filière PT.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Ecole Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy
B.P. 806
74016 ANNECY CEDEX
tél : 04 50 09 66 00 fax : 04 50 09 66 49
email : etudes @esia.univ-savoie.fr web : http ://esia.univ-savoie.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclaré(e)s admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury. **L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.** Le total des coefficients à l'écrit est de **14**.

D - EPREUVES ORALES

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles par le jury recevront une convocation écrite à une épreuve orale qui a la forme d'un entretien avec un jury. Cette épreuve qui se déroule dans les locaux de l'ESIA est destinée à juger la personnalité des candidat(e)s et leur motivation pour le métier d'ingénieur.

Le coefficient de cette épreuve est **6**. **L'absence à l'entretien est éliminatoire.**

Nota : Les candidat(e)s à plusieurs écoles du groupe {ESIA, ESIGEC, ISTASE, ISTIL} seront informés de la procédure particulière mise en place en 2003 pour l'organisation d'une audition unique pour ces écoles

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

(cependant elle peut faire l'objet de questions lors de l'entretien).

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A la suite des entretiens, le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral, une liste des candidat(e)s classé(e)s de 1 à N susceptibles d'intégrer l'ESIA.

**CONCOURS ESIAL
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine est une école publique créée en 1990 au sein de l'Université Henri Poincaré Nancy I. Elle délivre le diplôme d'ingénieur reconnu par la commission du titre et forme des professionnels de très haut niveau dans les domaines de l'informatique, de la productique et des télécommunications.

Frais de scolarité : droits universitaires, soit environ 300 €/an (hors Sécurité sociale)

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ESIAL

Campus Scientifique-BP 239
54506 VANDŒUVRE-LES-NANCY
Tél : 03 83 68 26 00 Fax : 03 83 68 26 09
site Web : www.esial.uhp-nancy.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.com>. Un courrier leur sera également adressé par ESIAL. Les épreuves orales se dérouleront du 1^{er} au 8 juillet 2003. Les candidats admissibles choisiront leur date de convocation sur le site web de l'école : www.esial.uhp-nancy.fr.

Bonification de 15 points pour les 3/2.

D - EPREUVES ORALES

L'oral se déroule sur une demi-journée et comporte un entretien (1/2 heure) et une épreuve de langues (anglais ou allemand, 1/2 heure). L'entretien a pour objectif de déterminer si le candidat a les aptitudes et les motivations nécessaires au métier d'ingénieur.

Coefficients = entretien : 8 épreuve de langue : 3

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Total admission (écrit + oral) : 25

**CONCOURS ESIEC
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement est une école publique créée en 1987 au sein de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA). Elle délivre le diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres et forme des professionnels de très haut niveau dans les domaines de l'emballage et du conditionnement.

Frais de scolarité : droits universitaires

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ESIEC

Esplanade Roland Garros
Technopôle Henri Farman
BP 1029

51686 REIMS cedex

Tél : 03 26 91 85 66 Fax : 03 26 91 38 03

Mel : scol.esiec@univ-reims.fr site Web : www.esiec.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.com>. Un courrier leur sera également adressé par l'ESIEC. Les épreuves orales se dérouleront la première quinzaine de juillet.

Pas de bonification de points accordée aux 3/2.

D - EPREUVES ORALES

L'oral se déroule à Reims et comporte un entretien (1/2 heure) de motivation et de culture générale. L'entretien a pour objectif de déterminer si le candidat a les aptitudes et les motivations nécessaires au métier d'ingénieur.

Coefficient entretien : 15

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ESIGEC
(Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ESIGEC (Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Chambéry) est une école interne de l'Université de Savoie. Elle est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur à délivrer 3 diplômes d'ingénieurs ESIGEC respectivement en :

- GENIE DE L'ENVIRONNEMENT (GE)
- INGENIERIE DU BATIMENT (IB)
- MATERIAUX COMPOSITES (MC)

Elle offre 14 places aux candidats de la filière PT (4 en GE, 5 en IB, 5 en MC).

La formation de 3 ans comporte des cours de tronc commun en parallèle aux cours de filière. Une partie des étudiants (10 à 15%) peut faire un DEA en même temps que la 3^{ème} année.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Chambéry

Campus scientifique Savoie Technolac

73376 Le Bourget du Lac cedex

tél : 04 79 75 88 06 fax : 04 79 75 87 72

email : Martine.Bozonnet@univ-savoie.fr web : <http://www-esigec.univ-savoie.fr/>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclaré(e)s admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury. L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.

D - EPREUVES ORALES

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles par le jury recevront une convocation écrite à une épreuve orale qui a la forme d'un entretien de motivation. Cette épreuve qui se déroule dans les locaux de l'ESIGEC est destinée à juger la personnalité des candidat(e)s et leur motivation pour le métier d'ingénieur.

L'absence à l'entretien est éliminatoire.

Nota : Les candidat(e)s à plusieurs écoles du groupe {ESIA, ESIGEC, ISTASE, ISTIL} seront informés de la procédure particulière mise en place en 2003 pour l'organisation d'une audition unique pour ces écoles

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

(cependant elle peut faire l'objet de questions lors de l'entretien).

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A la suite des entretiens, le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral, une liste des candidat(e)s classé(e)s de 1 à N susceptibles d'intégrer l'ESIGEC.

CONCOURS ESIL (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ESIL (Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy) est une école interne de l'Université d'Aix-Marseille II. Elle est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer 4 diplômes d'ingénieurs ESIL respectivement en :

Biomédical
Biotechnologie
Informatique
Matériaux

Elle offre 10 places aux candidats de la filière PT

La formation est de 3 ans. Une partie des étudiants peut faire un DEA en même temps que la 3^{ème} année.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy
Luminy Case 925
13288 MARSEILLE cedex
tél : 04 91 82 85 00
mel : infos@esil.univ-mrs.fr web : www.esil.univ-mrs.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
30 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Sont déclaré(e)s admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury. L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.

D - EPREUVES ORALES

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles par le jury seront soit convoqués à l'épreuve nationale de tipe (voir paragraphe E) soit, pour les moins bien classés, convoqués à une épreuve orale qui a la forme d'un entretien de motivation. Cette épreuve qui se déroule dans les locaux de l'ESIL est destinée à juger la personnalité des candidat(e)s et leur motivation pour le métier d'ingénieur.

L'absence à l'entretien est éliminatoire.

E - TIPE : *participation à l'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

**CONCOURS ESINSA
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Nice-Sophia Antipolis, créée en 1991 au sein de l'Université de Nice est une école publique habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur.
Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant des connaissances étendues en électronique et une formation plus approfondie par le biais d'options dans l'un des domaines suivants : Micro-électronique et instrumentation, Traitement numérique du signal, Télécommunications et réseau.

Frais de scolarité : droits universitaires auxquels peuvent s'ajouter la cotisation de sécurité sociale.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes:*

ESINSA Service Concours
Parc de Sophia Antipolis
1645 route des Lucioles 06410 BIOT
Tel : 04.92.38.85.00 Fax : 04.92.38.85.02
<http://www.esinsa.unice.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B1 - L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B2 - Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Un courrier leur est également adressé par l'ESINSA.

Une bonification de 15 points est attribuée aux candidats 3/2 (bac obtenu en 2000)

D - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

E - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Il n'y a pas d'épreuve orale.

Le candidat doit renvoyer à l'ESINSA le dossier reçu avec le courrier d'admissibilité, après l'avoir rempli et complété.

Une liste classant des candidats susceptibles de se voir proposer une place est alors établie.

Les candidats sont informés de leur classement par une lettre de l'école.

**CONCOURS ESIP
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ESIP) est une école publique (frais de scolarité : 594 €) à vocation polytechnique.

Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans cinq spécialités attractives et porteuses d'avenir :

- **Automatique et Génie Electrique (A.G.E.) ;**
- **Eclairage-Acoustique-Climatisation (E.A.C.) ;**
- **Energétique Industrielle (E.I.) ;**
- **Matériaux de Construction-Géotechnique-Génie Civil (M.C.G.G.C.) ;**
- **Traitement des Eaux et des Nuisances (T.E.N.).**

Pour la rentrée 2002, 5 places sont proposées en PT.

☞ Pour obtenir davantage de renseignements, demander une brochure à :

E.S.I.P.
40 Avenue du Recteur Pineau
86022 POITIERS CEDEX
E-mail : Scolarite@esip.univ-poitiers.fr
Site web : www.esip.univ-poitiers.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.

Une bonification de 15 points est accordée aux élèves de 3/2.

D - EPREUVES ORALES

Entretien relatif à la culture générale et à la motivation des candidats au métier d'ingénieur (30 mn).

Résumé de texte (30 mn)

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

**CONCOURS ESSAIM
(Groupe Archimède)**

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ESSAIM (Ecole Supérieure des Sciences pour l'Ingénieur de Mulhouse) est une des composantes de l'Université de Haute Alsace de Mulhouse (68). Elle forme en 3 ans des ingénieurs de conception dans le domaine du Génie Electrique avec une forte spécialisation en automatique, en informatique et en informatique industrielle.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ESSAIM – Service de la Scolarité
12, rue des frères Lumière
68093 MULHOUSE Cedex
Tél. : 03 89 33 69 08 – Fax : 03 89 42 32 82
e-mail : essaim.recrutement@uha.fr

Le nombre de places offertes est de 15.

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury, sans qu'aucune note ne soit inférieure à un seuil éliminatoire également défini par le jury.

Il n'existe pas de bonification à l'écrit.

Les résultats des épreuves écrites sont disponibles sur le serveur ESSAIM (Tél. 03-89-42-68-92).

D - EPREUVES ORALES

L'ESSAIM organise, fin juin – début juillet, dans ses locaux à Mulhouse les épreuves orales, sous la forme d'entretiens avec des enseignants et des industriels, pour les candidats admissibles.

A l'issue du jury d'admissibilité, les résultats sont publiés sur le serveur ESSAIM et chaque candidat reçoit une convocation lui précisant les modalités pour son oral.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury.

CONCOURS ESSTIN (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

Composante de l'Université Henri Poincaré Nancy 1, l'ESSTIN (Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) forme en 5 ans des ingénieurs généralistes possédant une solide culture scientifique et technique. Elle a, depuis sa création en 1960, formé et diplômé plus de 3100 ingénieurs qui travaillent dans tous les secteurs.

Les étudiants ont le choix entre **8 options** de fin d'Etudes : Automatique, Ingénierie de la Communication et Instrumentation Intelligente, Techniques Médicales, Maintenance Industrielle, Industrie et Environnement, Matériaux et Structures, Mécanique des Fluides et Energétique, et Management des Systèmes Industriels (aux Etats-Unis).

Frais de scolarité : droits universitaires + sécurité sociale et mutuelle (éventuellement)

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'Ecole aux coordonnées suivantes :*

ESSTIN – Service Concours

2, rue Jean Lamour – 54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY CEDEX

Tél : 03 83 68 50 50 - Fax : 03 83 68 50 15

E-mail : concours@esstin.uhp-nancy.fr - Internet : www.esstin.uhp-nancy.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

E - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Il n'y a pas d'épreuves orales.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury.

Les candidats sont informés de leur classement par une lettre de l'Ecole.

**CONCOURS ISTASE
(Groupe Archimède)**

A - PRESENTATION

L'ISTASE est l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne. Habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, elle propose trois spécialités :

- Σ Electronique et Optique
- Σ Télécommunications et Réseaux
- Σ Imagerie Numérique et Vision

auxquelles s'ajoute une formation en alternance "Optique et Vision Industrielles".

Le choix de la spécialité se fait à la fin de la 1^{ère} année en fonction des résultats scolaires, de l'origine académique de l'étudiant et de son souhait.

En 3^{ème} année, il est possible d'effectuer en parallèle un DEA ou un DU en entrepreneuriat. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de réaliser un stage longue durée de 9 mois en télé-enseignement ou un stage classique de 5 mois.

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclaré(e)s admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne fixée par le jury. **L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.**

D - EPREUVES ORALES

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles par le jury recevront une convocation écrite à une épreuve orale. Il s'agit d'un entretien de motivation pour le métier d'ingénieur ; votre personnalité sera appréciée par le jury. **L'absence à l'entretien est éliminatoire.**

Nota : Les candidat(e)s à plusieurs écoles du groupe {ESIA, ESIGEC, ISTASE, ISTIL} seront informés de la procédure particulière mise en place en 2003 pour l'organisation d'une audition unique pour ces écoles

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A la suite des entretiens, le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral, une liste des candidat(e)s classé(e)s de 1 à N susceptibles d'intégrer l'ISTASE. Vous êtes averti personnellement par courrier de cette décision.

Pour en savoir plus, visitez notre site :

site web : <http://www.univ-st-etienne.fr/istase> - istase@univ-st-etienne.fr
Institut Supérieur des Techniques Avancées de Saint-Etienne
23 rue Paul Michelon – 42023 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. (33) 04 77 48 50 00/04 - Fax (33) 04 77 48 50 39

CONCOURS ISTIL (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ISTIL (Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon) est une école interne de l'Université Claude Bernard-Lyon I. Elle est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur à délivrer 4 diplômes d'ingénieurs ISTIL respectivement en :

- MECANIQUE
- INGENIERIE DES SYSTEMES INDUSTRIELS
- INGENIERIE DES MATERIAUX ET DES SURFACES
- MODELISATION ET CALCUL SCIENTIFIQUE

Elle offre 10 places aux candidats de la filière PT.

La formation de 3 ans comporte des cours de tronc commun en première année. Une partie des étudiants peut faire un DEA en même temps que la 3^{ème} année.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ISTIL-UCBL

Domaine scientifique de la Doua

15 Boulevard Latarjet

69622 Villeurbanne Cedex

tél : 04 72 43 27 16 fax : 04 72 43 12 25

email : istil@univ-lyon1.fr web : <http://www.univ-lyon1.fr/istil/>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES

Les coefficients sont les suivants

Math I-B : 4, Phy I-A : 4, Franç II : 2, LV I-A : 2, Sc Ind III : 2

Sont déclaré(e)s admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury. L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.

D - EPREUVES ORALES

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles par le jury recevront une convocation écrite à une épreuve orale qui a la forme d'un entretien de motivation. Cette épreuve qui se déroule dans les locaux de l'ISTIL est destinée à juger la personnalité des candidat(e)s et leur motivation pour le métier d'ingénieur.

L'absence à l'entretien est éliminatoire.

Nota : Les candidat(e)s à plusieurs écoles du groupe {ESIA, ESIGEC, ISTASE, ISTIL} seront informés de la procédure particulière mise en place en 2003 pour l'organisation d'une audition unique pour ces écoles

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

(cependant elle peut faire l'objet de questions lors de l'entretien).

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

A la suite des entretiens, le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral, une liste des candidat(e)s classé(e)s de 1 à N susceptibles d'intégrer l'ISTIL.

CONCOURS POLYTECH-EIFFEL (Groupe Archimède)

A - INFORMATIONS GENERALES

Le *concours Polytech-EIFFEL* permet d'intégrer les écoles polytechniques universitaires et celles du Réseau EIFFEL : **Polytech'Grenoble, Polytech'Lille, Polytech'Marseille, Polytech'Montpellier, Polytech'Nantes, Polytech'Orléans, Polytech'Tours** et le **CUST** (Clermont-Ferrand). Toutes sont des écoles publiques dépendant du ministère de l'Éducation Nationale et reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Ces formations sont caractérisées notamment par une spécialisation dans un grand domaine industriel ou technologique.

155 places sont proposées dans 40 spécialités différentes (voir tableau).

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation du concours à l'adresse suivante :*

Concours POLYTECH-EIFFEL
BP 241 – 59665 VILLENEUVE D'ASCQ cedex
Tél (0) 320 417 500 Fax (0) 320 417 501
mel : contact.polytecheiffel@polytech-lille.fr site web <http://www.polytech-eiffel.org>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Lors de la pré-inscription, vous choisissez 'Concours POLYTECH-EIFFEL'. Le choix des écoles et des spécialités sera exprimé au moment de la saisie de la liste de vœux pour l'affectation.

B-2 Frais de dossier :

Les droits propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Ils sont de :

Non Boursiers	Boursiers
60 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le bac bénéficient d'une majoration de 15 points à l'écrit.

Parallèlement à la publication sur Internet des résultats, chaque candidat admissible doit impérativement, dès publication des résultats d'admissibilité, réserver un créneau horaire d'entretien sur Internet www.polytech-eiffel.org.

D - EPREUVES ORALES : entretien

Lors de l'inscription au concours, chaque candidat choisit un lieu d'entretien (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans ou Tours). A la mi-juin, le candidat admissible choisit, sur Internet, l'un des créneaux horaires proposés (fin juin – première quinzaine de juillet).

Cette épreuve comportant une discussion d'une demi-heure avec deux personnes du corps enseignant, et/ou un industriel ou un ancien élève, est destinée à cerner :

- l'ouverture d'esprit du candidat,
- sa motivation pour le métier d'ingénieur et la(les) spécialité(s) souhaitée(s),
- sa capacité à exercer les fonctions d'ingénieur.

Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 5. Il n'y a pas de bonification supplémentaire attachée à l'entretien. Une note inférieure ou égale à 6/20 à cette épreuve est éliminatoire.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

L'admission se calcule sur un total de 19 coefficients.

Le jury établit une liste d'admission classée par spécialité.

Les résultats sont consultables sur Internet : www.polytech-eiffel.org, et notifiés par écrit à chaque candidat ayant participé à l'ensemble des épreuves.

G - LISTE DES ÉCOLES DU CONCOURS
et des SPECIALITES ouvertes aux candidats de la filière PT

CUST	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Clermont-Ferrand Complexe Universitaire des Cézeaux - B.P. 206 - 63173 - AUBIERE Cedex tél. : 0 473 407 505 mel : scola@cust.univ-bpclermont.fr	Génie Civil Génie Electrique Génie Mathématique et Modélisation
POLYTECH' Grenoble	École polytechnique de l'université Grenoble 1 B.P. 53 - 38041 GRENOBLE cedex 9 Tél. : 0 476 827 902 mel : istg@ujf-grenoble.fr	Géotechnique Informatique Industrielle et Instrumentation Prévention des Risques Industriels, Hygiène, Sécurité, Environnement Sciences et Génie des Matériaux
POLYTECH' Lille	École polytechnique universitaire de Lille Cité Scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex tél. : 0 328 767 300 mel : scola@eudil.fr	Génie Informatique et Statistique Géotechnique/Génie Civil Informatique - Microélectronique – Automatique Mécanique Science des Matériaux
POLYTECH' Marseille	Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille Institut Méditerranéen de Technologie (I.M.T.) Technopôle de Château-Gombert 13451 MARSEILLE Cedex 20 tél. : 0 491 054 436 www.polytech.univ-mrs.fr	Microélectronique et Télécommunications Génie Industriel et Informatique Mécanique Energétique
POLYTECH' Montpellier	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER Cedex 5 tél. : 0 467 143 165 mel : scola@isim.univ-montp2.fr	Micro - Electronique et Automatique Informatique et Gestion Sciences et Technologie des Matériaux
POLYTECH' Nantes	Ecole polytechnique de l'université de Nantes Rue Christian Pauc – B. P. 50609 44306 NANTES Cedex 3 tél. : 0 240 683 107 site web : http://polytech.univ-nantes.fr	Génie électrique Sciences des Matériaux Systèmes Electroniques et Informatique Industrielle Systèmes Informatiques – Logiciels et Réseaux Thermique-Energétique
POLYTECH' Orléans	Institut Polytechnique de l'Université d'Orléans – Service Concours 8 rue Léonard de Vinci – 45072 ORLÉANS CEDEX 2 Tel : 0 238 417 052 mel : concours.polytech@univ-orleans.fr www.univ-orléans.fr/polytech	Électronique-Optique Mécanique-Energétique-Matériaux Génie Civil-Environnement
POLYTECH' Tours	POLYTECH'Tours 7 avenue Marcel Dassault BP 0407 – 37204 Tours Cedex Tel : 0 247 711 200 email : polytech@univ-tours.fr	Aménagement Informatique Productique

CONCOURS 3 IL

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges, 3IL, créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges, offre une large palette de domaine d'approfondissement autour de l'informatique, les réseaux, les télécommunications, le management de projet, l'image et le développement multimédia.

Les diplômés sont immédiatement opérationnels grâce à la participation de professionnels dans la formation et au 6 mois de stage de fin d'étude.

3IL propose le même diplôme par la voie de l'apprentissage à Rodez dès la 1^{ère} année et à Limoges à partir de la 2^{ème} année d'étude. Dans ce cas la scolarité est gratuite et l'apprenti est rémunéré.

3IL propose 12 places aux élèves de la filière PT.

** Pour obtenir plus de renseignements, demandez-nous la brochure de l'école et les documents de présentation :*

3IL

43 Rue Sainte Anne – BP 834

87015 LIMOGES CEDEX

Tél : 05 55 31 67 29 – Fax : 05 55 06 30 16

Web : <http://www.3il.fr> – e-mail : e3il@3il.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
23 €	46 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les candidats en "3/2" pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat, bénéficient de 20 points de bonification.

A l'issue des épreuves écrites, les candidats premiers du classement peuvent être déclarés admis par le jury et donc dispensés de l'épreuve orale.

D - EPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent une convocation à un entretien organisé par 3IL, dans ses locaux à Limoges (3IL se réserve la possibilité d'organiser un 2^{ème} centre d'oral à Paris).

L'entretien (coefficient 10) dure 30 mn, devant un jury formé d'un représentant de la direction, un professeur et un élève. Le candidat dispose de 30 mn pour préparer un exposé de synthèse sur un sujet scientifique illustré par un ou plusieurs documents et une présentation sur un sujet d'actualité. Les sujets sont tirés au sort avant l'épreuve. Pendant l'entretien, il dispose de 10 mn pour présenter sa synthèse, 10 mn pour la question d'actualité et 10 mn d'échange libre avec le jury.

E - TIPE : pas d'épreuve commune TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Une note inférieure à 6/20 à l'entretien est éliminatoire.

CONCOURS ECE

A - INFORMATIONS GENERALES

Fondée en 1919 et reconnue par l'Etat, l'Ecole Centrale d'Electronique est située en plein cœur de Paris. Elle a formé plus de 4 000 ingénieurs et propose 12 places aux élèves de la filière PT.

L'ECE forme ses élèves aux Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) - **Télécommunications, Informatique, Réseaux, Electronique, Systèmes Embarqués** – qui constituent un secteur particulièrement dynamique et fortement demandeur en ingénieurs.

Largement tourné vers les besoins des entreprises, l'enseignement fait une part importante aux cours dispensés par des professionnels, aux projets en équipe et aux stages en entreprises.

Dès la 2ème année du Cycle Ingénieur, les élèves préparent leur projet professionnel par le double choix :

- d'une **majeure technologique** : Systèmes d'Information et Réseaux – Systèmes Embarqués – Télécommunications et Réseaux.
- d'une **mineure professionnelle** : Ingénierie d'Affaires – Création d'Entreprise et Innovation Technologique – Audiovisuel et Médias Numériques – International – Recherche Scientifique – Associations...

En 3ème année du Cycle Ingénieur, **sept « voies d'approfondissement »** sont proposées : Computational Finance – Net Entreprise – Sécurité des Systèmes – Automobile et Véhicules Intelligents – Monétique – Réseaux Haut Débit et Multimédia – Wireless Technologies and Services.

Tous les élèves suivent en dernière année un **séminaire de « Management »** d'une durée d'un mois au sein d'une Université en Grande Bretagne. Près de 30 % d'entre eux effectuent un stage ou la dernière année d'études à l'étranger, **8 doubles diplômes** possibles (Master of Science).

Pour obtenir une documentation détaillée de l'Ecole ou tout renseignement utile, les candidats peuvent s'adresser à :

ECE - Ecole Centrale d'Electronique

53, rue de Grenelle 75007 Paris

Tél. 01.44.39.06.00 - Fax 01.42.22.59.02

e-mail : contact@ece.fr Web : <http://www.ece.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	23 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit une convocation à un entretien spécifique, coefficient 10, organisé par l'ECE dans ses locaux. Le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates possibles.

L'entretien a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat pour le métier d'ingénieur, son goût pour les Technologies de l'Information et de la Communication et plus généralement ses qualités et personnelles.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire et entraîne une délibération du jury.

CONCOURS EFREI

L'ECOLE D'INGENIEURS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU MANAGEMENT

I - INFORMATIONS GENERALES

Les technologies de l'information engendrent un bouleversement dans le management des entreprises. L'EFREI s'engage résolument dans un enseignement intégré des technologies de l'information et des technologies du management.

Notre préoccupation est pragmatique : l'entrée, dans de bonnes conditions, de nos élèves dans la vie professionnelle, puis leur réussite et leur épanouissement dans les fonctions exercées.

La formation s'appuie sur 3 pôles :

- Les technologies de l'information : approfondissements sous forme d'enseignements électifs dans les spécialités suivantes : traitement de l'information et communications, systèmes informatiques distribués et réseaux, réseaux et systèmes multimédia et temps réel, systèmes transactionnels et sécurité, administration des systèmes d'information, informatique appliquée aux processus de gestion et au management
- Les technologies du management : gestion de l'entreprise, gestion des ressources des TI, gestion de projet, outils informatiques de gestion, environnement économique : économie, mondialisation, droit, prise de décision, stratégie...
- La formation humaine et l'International : gestion d'équipe, négociation, conduite de réunions, projets d'initiative personnelle, modules électifs de culture générale. Anglais, préparation TOEIC, EABD, culture internationale.

L'enseignement se veut concret, actif et participatif, les études et projets sont conçus pour créer un mixage très fort des 3 pôles, apportant la réflexion globale du futur ingénieur et cadre d'entreprise.

Pour plus d'information, merci de vous adresser à :

EFREI – 30/32, avenue de la République – 94815 VILLEJUIF cedex
tél. : 01.46.77.64.67 – Fax : 01.46.77.65.77 – www.efrei.fr

II - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Frais de dossier :

Candidat boursier : 15 € - Candidat non boursier : 25 €

III - EPREUVES ECRITES

A l'issue des épreuves écrites, les premiers candidats du classement peuvent être déclarés « grand admis » par le jury et ainsi être dispensés de l'entretien.

IV - ENTRETIEN

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites devront se connecter sur le site de l'école pour choisir la date et l'heure de passage de leur entretien qui se tiendra sur le campus de Villejuif.

Cet entretien (coefficient 15) a une durée de 20 minutes environ, devant un jury formé de deux professeurs de l'école.

V - TIPE

Il n'y a pas d'épreuve TIPE.

VI - ADMISSION

Toute note égale ou inférieure à 5/20 à l'entretien de motivation est éliminatoire.

CONCOURS EIPC

A - INFORMATIONS GENERALES

Membre de l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (U.G.E.I.), reconnue par l'Etat et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, l'E.I.P.C. forme des **Ingénieurs Généralistes en Productique**.

L'objectif de l'EIPC est de former à **vie** des ingénieurs pluridisciplinaires de **haut niveau**, avec et pour les **entreprises** Et contribuer **efficacement** au développement économique régional dans un **contexte international**.

Près de 20% des étudiants effectuent un stage ou la dernière année d'études à l'étranger.
Les étudiants ont la possibilité de suivre, parallèlement, un DEA lors de leur 3^{ème} année.

Dès la 2^{ème} année du Cycle Ingénieur, en fonction de leur projet professionnel, **les étudiants choisissent de suivre aux choix :**

- **une dominante Génie Automatique** : traitement du signal et des images, commande axes et bus de terrain, ...
- **une dominante Génie Industriel** : qualité, management, ressources humaines, communication et développement personnel, ...

Pour obtenir davantage de renseignements et demander la brochure de présentation complète de l'école, merci de vous adresser aux coordonnées suivantes :

EIPC - Ecole d'Ingénieurs du Pas-de-Calais
Campus de la Malassise
BP 39 – 62967 LONGUENESSE CEDEX
Tél. 03.21.38.85.10 Fax. 03.21.38.85.05
e-mail : contact@eipc.fr site Web : www.eipc.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les résultats sont publiés sur le serveur web de l'école à l'adresse www.eipc.fr

D - EPREUVES ORALES

Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier.

L'entretien de motivation a lieu à **Paris du 29 juin au 1er juillet 2004** et à **Longuenesse du 6 au 8 juillet 2004**.

Il se déroule sur une demi-journée.

Pas de bonification, le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Selon les résultats des notes d'écrit et d'oral, les candidats sont classés sur des listes par spécialité. Les résultats sont consultables sur le site web de l'école et notifiés par écrit à chaque candidat ayant participé à l'ensemble des épreuves.

CONCOURS E.I.P.I – I.S.P.A.

A - INFORMATIONS GENERALES

Au sein du Groupe ISPA (Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon), l'Ecole d'Ingénieurs en Plasturgie Industrielle (EIP) offre **30 places** aux élèves de la filière PT attirés par le management de projet industriel et de la recherche appliquée et l'innovation dans le domaine des polymères.

Habilitée à délivrer le diplôme d'Ingénieur par les voies classique et de l'apprentissage, elle forme des jeunes ingénieurs aptes à occuper, à l'issue de leur scolarité, des fonctions de chefs de projet , ingénieur développement, ingénieur production ou qualité.

Le coût de la scolarité est de 3 048,98 € par an.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Ecole d'Ingénieurs en Plasturgie Industrielle - Groupe ISPA

Pôle universitaire de Montfoulon

61250 Alençon- Damigny

Tél : 02.33.81.26.00 Fax : 02.33.28.17.46 Site Web www.ispa.asso.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	25 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Pas de diffusion des résultats par serveur propre à l'Ecole.

Pas de bonification.

D - EPREUVES ORALES

L'EIP organise, pour les candidats admissibles, des entretiens à Alençon et sur Paris du 15 juin au 15 juillet 2004.

L'entretien, de 30 minutes, devant un jury composé d'un enseignant, et d'un des responsables de l'Ecole a pour finalité de s'assurer de la motivation et des capacités du candidat ; il est précédé d'un test d'anglais.

Les résultats sont communiqués aux candidats dans les 8 jours suivant l'entretien.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

CONCOURS EISTI

A - INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information a été créée en 1983, est membre de la Conférence des Grandes Ecoles et de l'UGEI. Elle accorde une place prépondérante aux technologies de l'Information, à côté d'un enseignement des Mathématiques, de la Physique, du Management et des Relations Humaines.

En troisième année une dizaine d'options sont proposées. En parallèle de leur 3^{ème} année, les élèves-ingénieurs suivant l'option Ingénierie Financière peuvent suivre le DEA Mathématiques Appliquées aux Sciences Economiques à l'Université Paris IX Dauphine. De même ceux de l'option Homme-Machine peuvent suivre le DEA Traitement de l'Image et du Signal commun à l'ENSEA et à l'Université de Cergy-Pontoise. L'EISTI propose également un Mastère Spécialisé en Informatique Décisionnelle et un autre en Intelligence Economique.

Pour obtenir une documentation détaillée les candidats peuvent s'adresser à :

EISTI

Avenue du Parc
95 011 Cergy cedex

Tel : 01 34 25 10 10 - Fax : 01 34 25 10 00

e-mail : concours@eisti.fr - Site web : <http://www.eisti.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ORALES

Les entretiens d'admission à l'EISTI se dérouleront à Cergy, dans les locaux de l'école, du 21 juin au 16 juillet 2004.

L'entretien (Coefficient 15) vise à juger la personnalité du candidat et sa motivation.

Les élèves déclarés grand admis sont dispensés de l'épreuve d'entretien, ainsi que des frais de scolarité en première année.

D - TIPE

Pas d'épreuve commune de TIPE

CONCOURS ENSAIT

A - INFORMATIONS GENERALES

Le secteur textile habillement distribution est un domaine d'activité où l'innovation est permanente à l'échelle mondiale. La présence au sein de l'ENSAIT du laboratoire de recherche Génie des Matériaux Textiles et le dynamisme de l'équipe Relations Internationales permettent de garantir simultanément une formation de pointe dans les nouvelles technologies liées aux sciences de l'information et de la communication et aux matériaux et produits textiles, et la possibilité d'une expérience à l'international. Une place importante est donnée à l'ouverture des élèves ingénieurs grâce à la pédagogie et aux activités culturelles, ce qui est garant d'une bonne employabilité des ingénieurs formés.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'Ecole aux coordonnées suivantes:

ENSAIT - Secrétariat du Concours -
9, rue de l'Ermitage - BP 30329 59056 Roubaix cedex 1
Tél : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 25 89 48
www.ensait.fr - e-mail : concours@ensait.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
**	45,73 €

** Tarif en attente de décision du CA - Non connue à la date de la publication de la brochure. Pour connaître le tarif décidé par le CA, vous pouvez consulter les sites Internet <http://www.scei-concours.org> ou www.ensait.fr.

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Une majoration de 20 points pour les bacheliers de moins de 2 ans sera attribuée.

Les candidats les mieux placés pourront être admis sans avoir à subir les épreuves orales, ils recevront la notification de leur admission.

Les résultats d'admissibilité ou d'admission directe seront communiqués via le site web : concours.ensait.fr.

D - EPREUVES ORALES

L'ENSAIT organise des épreuves orales d'admission spécifiques.

Dates et durée : les épreuves orales se dérouleront à partir du 16 juin 2004.

Chaque candidat(e) subit l'ensemble des épreuves sur une seule journée qui commence à 7 h 45.

Lieu des épreuves : ROUBAIX et PARIS.

Les candidats de la région parisienne ne seront pas nécessairement convoqués à PARIS pour l'oral.

Nature et coefficients des épreuves :

Maths **8** - Physique **6** - Chimie **6** - Sciences Industrielles **6** - Langue Vivante **4** – Entretien **8** = Total des épreuves **38**

Trois langues vivantes sont au programme. Les candidats seront amenés à faire leur choix lors d'un échange de courrier.

Une note, fixée par le jury, est éliminatoire pour le groupe (entretien + langue).

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

L'admission est prononcée en fonction de la somme :

- du total des points obtenus à l'admissibilité (majoré de 20 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans),
- des notes d'oral affectées des coefficients précisés au paragraphe précédent,
- d'une deuxième majoration de 15 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans.

Les résultats définitifs seront notifiés aux candidats sur le site web concours.ensait.fr et par courrier.

CONCOURS ESIEA

I - INFORMATIONS GENERALES

• Quelques chiffres

Statut : Privé

Visas et labels : Conférence des Grandes Ecoles (CGE), Union des Grandes Ecoles Indépendantes (UGEI)

Diplôme délivré : ingénieur ESIEA, habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI)

Directeur de l'école : Pierre ALIPHAT - Directeur Adjoint : LJ BROSSOLET

Responsable des concours : Pierre ALIPHAT / admissions@esiea.fr.

Date de création : 1958

Nombre d'élèves : 1506

Nombre de diplômés en 2003 : 142

Financement : L'établissement de Laval accepte les boursiers d'Etat et propose des bourses du Conseil Général de la Mayenne.

A - Formation

Spécificités : L'ESIEA forme en 5 ans des ingénieurs généralistes dans les domaines de l'Informatique, Electronique, Automatique. La formation scientifique aux bases solides est complétée par une grande part de Formation humaine (1/3 de la formation).

• Stages et placements des jeunes diplômés

- Stage Technique (3^{ème} année), 8 semaines minimum
- Mission en entreprise à l'étranger (4^{ème} année), un mois minimum
- Stage de Fin d'études (5^{ème} année), 9 mois

Placement des Jeunes Diplômés : 80% des jeunes diplômés signent leur contrat avant même l'obtention de leur diplôme, et ce, pendant leur stage de fin d'études.

Salaires moyen du premier emploi (promotion sortie en 2002): 32.5 KE

Le cursus ESIEA est commun pendant les quatre premières années. C'est en dernière et cinquième année que l'étudiant peut approfondir des méthodes et techniques de pointe dans les domaines de notre formation parmi les dominantes suivantes : Conception de systèmes avancés / Signaux et communication / Ingénierie de la connaissance / Ingénierie d'affaires / Architecture des systèmes de traitement de l'information / Image / Management et Conduite d'entreprises / Consultant en systèmes d'information / Réseaux / Interactions Homme-machine / Méthodes et technologies informatiques émergentes / Informatique Industrielle / Management and business administration.

** Pour plus d'informations, merci de vous adresser à :*

ESIEA - Ecole Supérieure d'Informatique Electronique Automatique

72, avenue Maurice THOREZ 94200 Ivry sur Seine

Tél : 01.43.90.21.16 – Fax : 01.43.90.21.38 – www.esiea.fr

II - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la Brochure

Frais de dossier :

Candidats boursiers : 15 euros ; non boursiers : 25 euros

III - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : www.esiea.fr

IV - EPREUVES ORALES : chaque candidat admissible à l'issue des épreuves écrites, reçoit une convocation pour un entretien de motivation qui aurait lieu soit sur Paris ou Laval. Le candidat Choisit sa date de passage, par téléphone parmi les dates proposées ainsi que le lieu de son entretien. Cet entretien (coefficient 15) a une durée **de 20 mn.**

V - TIPE : Il n'y a pas d'épreuve de TIPE

VI - ADMISSION : Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'entretien est éliminatoire.

CONCOURS ESIGELEC

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ESIGELEC, créée en 1901, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, membre de la Conférence des Grandes Ecoles, est implantée à Rouen sur le Technopôle du Madrillet, au sein d'un complexe à vocation européenne à 1h30 de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 6000 diplômés et ses promotions sont aujourd'hui de 250 élèves-ingénieurs dont **60 suivent leur cursus par l'apprentissage en étant salariés et exonérés de frais de scolarité.**

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

L'élève-ingénieur de l'ESIGELEC se constitue son projet professionnel au travers de différents choix :

- un cursus classique ou par l'apprentissage
- 8 dominantes dont 2 bilingues anglais-français (Réseaux, Informatique, Technologies de l'Information, Télécommunications, Electronique, Systèmes embarqués, Génie électrique et transports, et Automatique industrielle)
- 6 approches métiers enseignées par des professionnels (Ingénieur d'affaires, Recherche et Développement design, Chef de projet, International, Entrepreneur et Qualiticien)
- 8 à 12 mois de stages au total, en France (Entreprise, laboratoire, Institut de recherche de l'Ecole en systèmes électroniques embarqués), ou à l'étranger (en laboratoire ou cycle d'étude dans une des 30 universités partenaires dans 18 pays, ou en entreprise dans un réseau de plus de 80 entreprises ou encore en année césure)
- 14 possibilités de double diplômes (4 Master à l'étranger, 7 DEA scientifiques, 3 DESS de gestion)

La pédagogie par projets (« initiative et créativité » et « ingénieur »), l'expérience encouragée de la vie associative (plus de 30 clubs), les interventions de nombreuses entreprises ainsi que le parrainage des diplômés, structurent l'ensemble du cursus et prépare à la vie professionnelle sans oublier la dimension humaine et personnelle.

L'ESIGELEC propose 30 places aux élèves de la filière PT.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ESIGELEC

1, rue du Maréchal Juin BP 14

76131 Mt St Aignan Cédex

Tél : 02.35.52.80.20 Fax : 02.35.52.80.80

Internet : [http : // www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr) e-mail : esigelec@esigelec.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	20 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - EPREUVES ORALES

L'entretien constitue l'épreuve orale ; il a pour coefficient 15.

Le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

L'entretien, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, la cohérence de son argumentation.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - RESULTATS ET ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Le Jury de l'ESIGELEC établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

Les résultats d'admissibilité et le classement seront disponibles sur le site Internet de l'ESIGELEC. Il sera affiché à l'ESIGELEC et disponible par téléphone.

CONCOURS ESIGETEL

A - INFORMATIONS GENERALES

Ecole consulaire, créée en 1986, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, Membre du Polytechnicum de Marne-la-Vallée. A 35 minutes de Paris et située entre Seine et Forêt de Fontainebleau, L'ESIGETEL forme des ingénieurs opérationnels de haut niveau, dans les domaines de l'Informatique, l'Electronique, les Réseaux, les Systèmes Embarqués et les Télécommunications, des cadres dont les qualités d'efficacité et de sociabilité sont reconnues tous les jours par les plus grands groupes français et internationaux qui les emploient.

Si Informatique, Electronique, Réseaux, Télécommunications, Multimédia et Systèmes Embarqués sont naturellement des mots de notre vocabulaire quotidien, l'accent mis sur la formation aux langues, nos programmes de stages et d'échanges internationaux, l'importance donnée aux sciences humaines et économiques, à la gestion d'entreprise ainsi que nos 17 années de présence dans le secteur des T.I.C (Technologies de l'Information et de la Communication) sont autant d'atouts dont bénéficient nos ingénieurs dès leur sortie de l'école.

Les 8 mois de projets sur les 3 années du Cycle Ingénieur, la possibilité d'effectuer un semestre ou une année d'études complète à l'étranger, les Voies d'Approfondissement de troisième année ainsi que l'opportunité d'obtenir par équivalence en fin de première année une licence Informatique de l'UMLV, et lors de la dernière année, un DEA ou un Master en double diplôme dans une université partenaire, permettent à l'élève de se construire un cursus adapté à ses attentes et à son projet professionnel.

Vous pouvez obtenir la plaquette et des informations complémentaires en vous adressant directement à l'école :

Ecole Supérieure d'Informatique et Génie des Télécommunications

1, rue du Port de Valvins

77215 Avon Fontainebleau Cedex

Tél . : 01.60.72.70.51. - Fax : 01.60.72.11.32.

Serveur Web : www.esigetel.fr - E-mail : concours@esigetel.fr

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

B - 1 L'inscription suit la procédure générale de la filière PT

B - 2 Frais de dossier :

Boursier : 15 € et Non Boursier : 23 €

C - EPREUVES ECRITES

Se reporter au tableau des coefficients.

D - EPREUVES ORALES

Entretien (1 heure - coefficient 10) : L'entretien consiste en une épreuve qui s'articule autour d'un texte de portée générale. Elle permet aux membres du jury d'apprécier la culture, les capacités de synthèse, d'écoute et de dialogue, les attentes et les projets professionnels de chacun des candidats.

Le candidat prendra contact avec l'école pour choisir ses date et heure de passage.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire et entraîne une délibération du jury.

CONCOURS ISMEA (ENSM-SE)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ISMEA est un cycle de formation spécialisé de l'ENSM-SE ayant pour objectif de former des ingénieurs de conception de circuits et de systèmes microélectroniques qui soient des hommes d'entreprises directement opérationnels.

Le recrutement d'élèves en première année de formation initiale à l'ISMEA se fait par la voie d'un concours comportant des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve d'admission (TIPE) organisées et gérées par la Banque filière PT.

Places offertes : 5 places

** Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'école, demander la brochure de présentation complète aux coordonnées suivantes:*

Formation ISMEA (ENSM-SE)

Centre Microélectronique de Provence "Georges Charpak"

Avenue des Anémones – Quartier St Pierre

13128 GARDANNE

Tél. : 04 42 65 76 24 Fax. : 04 42 65 76 30

e-mail : concours@isma.emse.fr ; serveur web <http://www.ismea.emse.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à l'ISMEA.

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

L'admissibilité des candidats sera prononcée sur la base des épreuves écrites.

Il s'agit d'épreuves choisies parmi celles de la Banque PT, se reporter au tableau concernant les coefficients des épreuves écrites (voir partie C de la brochure).

Aucune bonification de points ne sera accordée.

Les résultats seront également accessibles sur Internet <http://www.ismea.emse.fr>.

D - EPREUVES ORALES

Néant.

E - TIPE

Epreuve commune de TIPE (Coefficient 6).

F - ADMISSION

Le classement pour l'admission est établi en tenant compte des notes des épreuves écrites et de la note obtenue à l'épreuve commune de TIPE.

CONCOURS ESME SUDRIA

A - INFORMATIONS GENERALES

Etablissement créé en 1905 reconnu par l'Etat depuis 1922

Diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des Titres et visé par le Ministère de l'Education Nationale.

Formation d'Ingénieurs généralistes dans les domaines des Technologies de l'Information et de la Communication, et du Génie Electrique.

☞ • Un vaste choix en 3ème année :

- 15 filières réparties en Informatique, Télécommunications et Traitement du Signal, Electronique, Génie Electrique
- Double diplôme : formations doctorale et internationale :
 - ESME SUDRIA + DEA (6 DEA)
 - ESME SUDRIA + Master Of Science et/ou diplôme étranger.

☞ • Une formation par l'apprentissage.

Renseignements

4 rue Blaise Desgoffe

75006 PARIS

Tél. : 01 49 54 07 50 -- Fax : 01 49 54 07 40 -- e-mail : contact@esme.fr -- Internet : <http://www.esme.fr>

B - INSCRIPTIONS et FRAIS de DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.

Les droits de dossier propres à l'ESME Sudria sont perçus directement par le service gestionnaire de la Banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque, bancaire ou postal). Ils sont les suivants :

NON BOURSIERS	BOURSIERS
25 €	15 €

C - D EPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

Les épreuves écrites retenues par ESME Sudria ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

A la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Les candidats déclarés admissibles sont convoqués à un entretien qui se déroulera dans ses locaux. Les épreuves du TIPE ne sont pas requises.

Les coefficients sont les suivants :	Entretien	15
---	-----------	----

L'appel dans notre école se fait selon la procédure commune d'admission décrite en partie E de cette brochure.

CONCOURS ESTIA

A - INFORMATIONS GENERALES

L'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public, consulaire, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, est située dans un environnement privilégié sur la Technopole du Pays Basque, (près de Biarritz). Elle propose 25 places aux élèves de la filière PT. L'ingénieur ESTIA reçoit une formation scientifique et technologique très large en mécanique, électronique, thermique, informatique avancée et télécommunications. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol. Cet entraînement trilingue ouvre de larges horizons professionnels, dans tous les secteurs d'activité, dans le monde entier, du fait des nombreux partenariats industriels.

3 options sont proposées pour parfaire la formation de base de l'ingénieur généraliste : CGP : Conception généralisée de produits et procédés (bureaux d'études et méthodes ; industrialisation de produits...) ; MPA : Maîtrise des Procédés Automatisés (Traitement du signal et de l'image ; robotique) ; OGI : Organisation et Gestion Industrielle (direction opérationnelle, logistique industrielle).

Co-diplôme pour tous : Master of Science de Cranfield (GB) ou Manchester (GB) ou bien Ingénieur Industriel de l'école d'ingénieur de Bilbao (E).

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ESTIA – Technopole Izarbel
64210 BIDART
Tél : 05 59 43 84 00 – Fax : 05 59 43 84 01
email : estia@estia.fr Internet : <http://www.estia.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossiers :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : Se reporter au tableau concernant les coefficients des épreuves.

Epreuves d'admission :

Elles sont au nombre de trois : tests psychotechniques, entretien avec un jury et anglais. Ces épreuves sont spécifiques à l'ESTIA.

Matière	Tests psychotechniques	Entretien avec un jury	Anglais	Total
Coefficient	6	8	6	20

Tests psychotechniques : Les différentes épreuves ont pour objectif d'apprécier votre personnalité, votre esprit logique et certains éléments de votre culture générale. Elles se décomposent en 3 épreuves, respectivement de 20 mn, 45 mn et 15 mn et se présentent sous la forme de questionnaires.

L'entretien : L'épreuve d'une durée de 20 mn a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, sa curiosité et son esprit critique, la cohérence de son argumentation et de ses motivations. Pour cela, le candidat se présente, expose ses expériences et ses projets, et répond également à des questions ayant trait à l'actualité et à son avenir professionnel.

Langue : l'épreuve, d'une durée de 45 mn, consiste en un questionnaire à choix multiples d'une part, et à une compréhension de textes, par réponse à des questions d'autre part.

Deux centres d'oraux sont prévus, au choix : un à l'École à Bidart, l'autre à Paris.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E "**des conditions générales**"

Le jury de l'ESTIA établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

CONCOURS ESTP

A - INFORMATIONS GENERALES

Grande Ecole privée reconnue par l'Etat, l'ESTP forme en 3 ans des ingénieurs dans les quatre spécialités suivantes : Travaux Publics, Bâtiment, Mécanique-Electricité et Géomètre. Depuis sa création en 1891, l'ESTP a formé 30 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans le secteur de l'environnement et du cadre de vie, en France comme à l'étranger.

Grâce à son enseignement généraliste, ses diplômés s'orientent également avec succès vers de nombreux autres secteurs d'activités (industrie, banque / assurance, conseil et audit, etc...).

(26 places offertes : Travaux Publics = 10 Bâtiment = 10 Mécanique-Electricité = 3 Ingénieur Géomètre = 3 - frais de scolarité 5 139 €)

* Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

ESTP

57, boulevard Saint-Germain
75240 PARIS cedex 05

☎ 01 44 41 11 18 ou 11 23 ● 📠 01 44 41 11 41 ● site Web : www.estp.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
0 €	70 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu un minimum de points fixé par le Jury.

Pour chaque groupement d'épreuves (mathématiques ou sciences physiques ou sciences industrielles) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient, et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire. Aucune bonification n'est accordée.

D - EPREUVES ORALES : pas d'autre épreuve orale que le TIPE.

E - TIPE : épreuve commune de TIPE (coefficient 4, les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le Jury d'admission).

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total des points obtenus pour l'admissibilité,
- la note obtenue à l'épreuve de TIPE affectée de son coefficient,

Si plusieurs candidats sont crédités du même nombre de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de mathématiques,
- ensuite, s'ils ne sont pas départagés, par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de sciences physiques,
- enfin s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Le Jury détermine la liste de classement des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel du concours PT. Les candidats sont affectés dans les quatre spécialités de l'ESTP en fonction des choix exprimés, de leur rang de classement et des places disponibles dans chacune des spécialités.

CONCOURS IFMA

A - INFORMATIONS GENERALES

Le recrutement à l'Institut Français de Mécanique Avancée se fait par la voie de concours comportant des épreuves d'admissibilité, qui peuvent être communes à d'autres concours, et des épreuves d'admission propres à l'Institut et organisées sous sa responsabilité.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

IFMA – Service Concours

Campus de CLERMONT FERRAND/ Les Cézeaux - BP 265 - 63175 AUBIERE CEDEX

Tél. : 04 73 28 80 10 Fax : 04 73 28 80 70

e-mail : concours@ifma.fr Site internet : <http://www.ifma.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
61 €	61 €

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Pas de bonification particulière.

D - EPREUVES ORALES : l'IFMA organise des épreuves d'admission spécifiques.

Convocation

Ne peuvent être convoqué(e)s à ces épreuves que les candidat(e)s qui sont admissibles à l'IFMA (la barre est fixée par l'IFMA).

Pour un(e) candidat(e), l'ensemble des épreuves est étalé sur une seule journée qui commence à 7h15, soit à Clermont-Ferrand, soit à Paris.

Nature des épreuves d'admission - Durée – Coefficient

Les épreuves d'admission, notées sur 20, et affectées de coefficients sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Coefficient</u>
Evaluation du dossier	P.M.	3
Test psychotechnique	1h30	2
1ère langue étrangère	20'	1
2ème langue étrangère (langue pratiquée au lycée)	20'	0,5
Entretien	1 h	3,5

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ISEP

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ISEP, Institut Supérieur d'Electronique de Paris, propose 10 places aux élèves de la filière PT. Une internationalisation en développement croissant, un important réseau de partenaires industriels, de nombreux choix d'options, une vie associative intense et variée font partie des atouts majeurs de l'ISEP, à deux pas du Quartier latin.

20% des élèves-ingénieurs ont la possibilité d'effectuer les deux dernières années d'étude sous le statut d'apprenti ; ils partagent alors leur temps entre l'entreprise dont ils sont salariés et l'école.

Options de 3^{ème} année : Architecture des Systèmes Temps Réel, Systèmes d'information, Télécommunications et radiomobiles, Télécoms et multimédia, Réseaux Informatiques, Intégration de système sur puces électroniques (SoC), Université étrangère...

① *Pour obtenir davantage de renseignements, consulter le site Internet ou demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

Institut Supérieur d'Electronique de Paris

28, rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Tél. 01.49.54.52.03 - Fax 01.49.54.52.01

e-mail : secretariat@isep.fr Web : <http://www.isep.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
40 €	40 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les candidats "3/2", pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat, bénéficient de 20 points de bonification.

D - EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit une convocation à un entretien spécifique, coefficient 5, qui a lieu à l'ISEP à Paris. Le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates possibles.

L'entretien a lieu sous forme d'un échange libre avec les membres du jury sur des sujets variés permettant de faire la connaissance du candidat, d'apprécier sa curiosité, sa culture générale et scientifique, sa capacité d'écoute et de dialogue, ses goûts et ses expériences dans différents domaines, la nature de son projet professionnel et la conscience qu'il peut avoir de ses aptitudes particulières pour le réussir.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire et entraîne une délibération du jury.

CONCOURS ISMANS

Campus Européen de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

A - INFORMATIONS GENERALES

L'ISMANS, école consulaire, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, reconnue par l'Etat, offre une formation d'**Ingénieur Généraliste** dans les domaines **Matériaux Avancés/Mécaniques Avancées/ Informatique de Conception / Innovation**.

L'enseignement dispensé est à l'interface entre la Science des Matériaux, les Sciences Mécaniques et les Technologies de l'Information (ingénierie virtuelle).

Dès la 2^{ème} année les étudiants choisissent une dominante **Mécanique-Créativité** : Conception de produits ou une dominante **Physique-Chimie-Créativité** : Conception de Matériaux Fonctionnels .

L'ISMANS, institut de pointe dans le domaine de la Mécanique non linéaire, généraliste en Sciences des Matériaux et génie Numérique, auteur de nombreux brevets (avec les étudiants) couvrant différents domaines (de l'automobile aux dispositifs spatiaux ou optiques), propose **30 places** aux élèves de la filière PT.

Campus Européen de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'ISMANS propose aux élèves de 3^{ème} année, en parallèle de cette dernière année, de débiter un Master de « Management International par Projet » à Gatineau au Canada.

** Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :*

ISMANS

44, avenue F.A.Bartholdi

72000 Le Mans

Tél : 02.43.21.40.00 Fax : 02.43.21.40.39

e-mail : ismans@ismans.univ-lemans.fr site Web : [//ismans.univ-lemans.fr](http://ismans.univ-lemans.fr)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	30 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Pas de bonification. A l'issue des épreuves écrites les candidats peuvent être déclarés admis par le jury et dispensés des épreuves orales.

D - EPREUVES ORALES : (sur une demi-journée)

Entretien (coef 10) durée 20 à 30 mn : culture générale et motivation.

TIPE (coef 10) : présentation 10 à 12 mn, questions 10 mn.

Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit un courrier lui précisant de choisir, par téléphone, sa date de passage entre le 28 juin et le 09 juillet, et le lieu : Le Mans ou Paris.

Deux **fiches synoptiques** TIPE/ISMANS seront envoyées aux candidats inscrits aux épreuves écrites, mi-mars.

Elles doivent être validées par un professeur ayant encadré le travail, authentifiées par l'établissement, et remises au jury lors des épreuves orales

Les candidats conserveront tous les documents présentés lors de ces épreuves.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Pas de note éliminatoire.

CONCOURS ITECH

A - INFORMATIONS GENERALES

Aujourd'hui, les matériaux polymères sont fortement représentés dans les produits innovants et produits du futur. L'ITECH qui a placé la science des polymères au cœur de son enseignement propose 4 spécialités souvent complémentaires :

- Matériaux Plastiques
- Matériaux Textiles
- Chimie des formulations : Peintures-Encres-Adhésifs-Cosmétiques
- Cuir

Tous les diplômés ITECH ont, outre une formation de haut niveau pluridisciplinaire, une connaissance directe de l'industrie et des entreprises ainsi que de leurs stratégies et besoins, grâce aux nombreux stages professionnels qu'ils effectuent et aux échanges interactifs qu'ils développent avec les associations professionnelles.

En particulier, nos partenaires industriels sollicitent très fortement des candidats ayant la double compétence mécanique et celle développée au sein de l'ITECH en matériaux polymères.

ITECH propose la formation d'ingénieur **par la voie classique ou par la voie de l'apprentissage.**

Pour obtenir davantage de renseignements, contactez-nous pour recevoir la plaquette de l'école :

ITECH Lyon

Secrétariat des études ingénieur
87, chemin des Mouilles – 69134 Ecully cedex
Tel : 04-72-18-04-80 / Fax : 04-72-18-95-45
www.itech.fr / dir.etudes@itech.fr

B- INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B1 : l'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B2 : Frais de dossier

Etudiant Boursier : 20€

Etudiant non Boursier : 40€

C- EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

Les résultats d'admissibilité ou de classement seront communiqués via le site web de l'ITECH : www.itech.fr ou de la banque PT.

Pas de bonification. L'absence de note à une épreuve est éliminatoire.

D - EPREUVES ORALES

Les entretiens se dérouleront du 21 juin 2004 au 9 juillet 2004 à l'ITECH (Lyon)

Coefficient de l'entretien : 10. L'absence à l'entretien est éliminatoire.

Les candidats les mieux placés pourront être « classés » sans avoir à subir les épreuves orales, les candidats admissibles devront se mettre en contact avec l'ITECH pour fixer la date de leur entretien qui se déroulera dans les locaux de l'ITECH devant un jury réunissant enseignant et partenaire industriel (durée 30 à 45 minutes).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

Toutefois des questions pourront être posées à son sujet lors de l'entretien.

F – ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Les résultats définitifs seront communiqués sur le site web de l'ITECH et de la Banque PT.

CONCOURS MATMECA

L'École d'Ingénieurs en Modélisation **Mathématique** et **Mécanique** (MATMECA), forme des ingénieurs en Modélisation et Simulation numérique de phénomènes physiques autour d'un ancrage à dominantes Mécanique et Mathématiques Appliquées complété par une solide culture en Économie et Gestion des Entreprises.

L'Ingénieur MATMECA qui possède une très bonne compréhension des phénomènes mécaniques et des sérieuses connaissances des grandes démarches mathématiques de Modélisation des milieux continus occupe des fonctions : Études, bureaux d'études, Recherche & Développement dans les branches d'activité économique : Aéronautique & spatiale, Automobile & transport, Énergie, Ingénierie.

A - INFORMATIONS GENERALES

Les informations concernant les concours, les programmes, les débouchés et la vie à MATMECA peuvent être obtenues à :

École MATMECA
351 Cours de la Libération
33405 TALENCE Cedex
Tél : 05 40 00 60 53 - Fax : 05 40 00 38 56
<http://www.matmeca.u-bordeaux.fr> - admin@matmeca.u-bordeaux.fr

Nombre de places offertes : 5

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure*

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
0 €	50 €

C - EPREUVES ECRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure à un seuil fixé par le jury d'admissibilité de l'École.

D - EPREUVES ORALES

L'École MATMECA organise dans ses locaux un entretien spécifique pour les candidats admissibles. A l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit une convocation fixant sa date de passage.

Cette épreuve, comportant une discussion d'une demi-heure avec le jury d'admission, est destinée à cerner la motivation du candidat pour la Modélisation, sa capacité à exercer la fonction d'Ingénieur et sa culture scientifique et générale.

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le Baccalauréat bénéficient de 20 points de bonification. Le coefficient de l'entretien est de 10.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'admission se fera selon les modalités précisées par la Banque PT : procédure d'appel. Les candidats classés à MATMECA reçoivent une documentation sur l'École à la suite du jury d'admission.

CONCOURS TÉLÉCOM INT

A - INFORMATIONS GENERALES

TÉLÉCOM INT recrute des candidats des classes préparatoires à partir des épreuves écrites gérées par la Banque filière PT auxquelles s'ajoutent des épreuves orales d'admissibilité et d'admission gérées par Télécom INT.

* Pour obtenir davantage de renseignements, demandez la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

TÉLÉCOM INT Admission

9 Rue Charles Fourier

91011 EVRY Cedex

Tél : 01 60 76 42 37/41 11/42 26 Fax : 01 60 76 43 38 site Web : www.int-evry.fr

Emèl : telecom-int-admission@int-evry.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier : Etudiants non boursiers : 80 euros – Etudiants boursiers nationaux : 40 euros

C - EPREUVES ECRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure

Les listes d'admissibilité seront diffusées sur le serveur web www.int-evry.fr.

D - EPREUVES ORALES

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient. Selon la note obtenue les candidats sont déclarés « grands admissibles » (GA) ou « petits admissibles » (PA).

Les GA accèdent directement aux épreuves orales d'admission.

Les PA passent préalablement les épreuves orales d'admissibilité.

Les informations détaillées sont décrites dans la notice concours de TELECOM INT disponibles dans les secrétariat des lycées.

Epreuves orales d'admissibilité

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
Mathématiques	30 mn	1
Physique	30 mn	1

A l'issue des épreuves orales d'admissibilité, les candidats qui ont obtenu un nombre de points supérieur au seuil fixé par le jury, sont admis aux épreuves orales d'admission.

Epreuves orales d'admission

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
<u>Epreuves obligatoires</u>		
Entretien avec un jury	durée fixée par le jury	4
Langue obligatoire	durée fixée par le jury	3
épreuve TIPE		2
<u>Epreuve facultative</u>		
Langue facultative	durée fixée par le jury	Points au dessus de 10

L'absence à une épreuve élimine d'office le candidat.

Une note strictement inférieure à 5/20 à l'épreuve d'entretien ou de langue obligatoire est éliminatoire.

En ce qui concerne l'épreuve facultative, le candidat ne peut en aucun cas choisir la même que celles des épreuves obligatoires. Les langues proposées sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le russe.

Les épreuves orales auront lieu sur le campus de **TÉLÉCOM INT**. Les candidats admissibles recevront une convocation écrite individuelle.

E - TIPE : l'épreuve d'évaluation des TIPE est celle organisée par la banque filière PT.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie F de la brochure*

Le total des points obtenus par chaque candidat est calculé à l'issue des épreuves écrites et orales.

Le jury détermine la barre d'admission.

Tout candidat ayant obtenu, hors note éliminatoire, un total de point au moins égal à la barre d'admission est classé dans la liste d'admission.